
**Contrat territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
avec le PETR Pays Midi-Quercy
2018-2021**



Doc



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 : OBJET.....	3
ARTICLE 2 : DUREE.....	3
ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE SUR LA PERIODE 2015-2017	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DE MIDI-QUERCY	5
4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES.....	5
4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS	12
4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS.....	13
ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE VIS-A-VIS DU PETR PAYS MIDI-QUERCY	14
5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE	14
5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE VIS-A-VIS DU PETR DE MIDI-QUERCY	16
5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU PETR DU MID-QUERCY	16
ARTICLE 6: STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE MIDI-QUERCY PARTAGEE PAR LE PETR, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE ET LA REGION OCCITANIE	20
6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE MIDI-QUERCY PARTAGES PAR LE PETR, LE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE ET LA REGION OCCITANIE.....	20
6.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES COSIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE.....	22
ARTICLE 7: DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	23
ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	24
ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	26
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	27
ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS.....	28
ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....	28
ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	28
ANNEXES	26

Entre,

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Midi-Quercy, représenté par M.MAFFRE Christian, son Président,

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne représenté par Christian ASTRUC, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR du Pays Midi-Quercy en date du 29/06/2018,

Vu la délibération du Conseil Départemental de xxx n° xxx en date du xxx,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017, n° CP/2017/AP-JUIN/09, et du 15 décembre 2017, n° CP/2017-DEC/11.21,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager **une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** pour la période **2018-2021**.

Les **contrats régionaux** dénommés « **Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** » sont **notamment marqués** par une **véritable rencontre** entre chaque **projet de territoire** qui en est le **fondement** et les **orientations** et **priorités régionales, départementales**.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et le Département de Tarn-et-Garonne conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre des **Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**.

Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire rural du PETR Pays Midi-Quercy, le Département de Tarn-et-Garonne et la Région Occitanie pour :

- **agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire du Pays Midi-Quercy ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les **dynamiques innovantes** dans les territoires, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de **programmes opérationnels**.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** est conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE SUR LA PERIODE 2015-2017

Le Contrat Régional Unique (2015-2017) du PETR Pays Midi-Quercy a été signé le 17 décembre 2015 par M. Christian MAFFRE pour le PETR, M. Martin MALVY pour le Conseil Régional Midi-Pyrénées et M. Christian ASTRUC pour le Conseil Départemental 82.

Un bilan quantitatif cohérent avec le Contrat cadre initial :

→ 4 programmations opérationnelles ont été validées

Année de programmation	2015	2016	2017-1	2017-2
Nombre de projets	27	29	13	19
Montant total	4 M€	9,7 M€	2,4 M€	7,2 M€

Soit globalement 88 projets représentant 23.3 M€ de coût global, soutenus en moyenne à près de 50 %, dont une contribution de la Région à hauteur de 1 998 010 € et une contribution du Département à hauteur de 3 997 936 € (estimées en juin 2018).

Un bilan qualitatif globalement satisfaisant, principalement en matière de renforcement de l'attractivité des bourgs (par des projets d'aménagements d'espaces publics) et d'exemplarité énergétique des projets d'investissements publics accompagnés (en synergie avec l'aide TEP CV obtenue sur la période).

→ Le Contrat Régional Unique (2015-2017) du PETR Pays Midi-Quercy décliné en 3 axes et en 5 mesures a fait l'objet de 4 programmations opérationnelles.

- L'axe 1 « Un territoire équitable », a plus particulièrement permis d'accompagner la mise en œuvre du Projet de territoire (dont une faisabilité d'un observatoire territoriale) par le déploiement d'une ingénierie territoriale pluridisciplinaire (urbanisme-aménagement ; culture ; tourisme ; énergies..) portée par le PETR du Pays Midi-Quercy,
- L'axe 2 « Un territoire viable », a plus particulièrement concerné le développement de l'offre d'activités touristiques, grâce notamment au nouveau label « Pôle pleine nature-Gorges de l'Aveyron » et la préfiguration d'un Projet alimentaire de territoire (PAT) pour l'ensemble du territoire Midi-Quercy. De plus, la poursuite de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés a connu une accélération avec la labellisation TEP CV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).
- L'axe 3 « Un territoire vivable » a plus particulièrement investi la valorisation patrimoniale des centres-bourgs par des aménagements qualitatifs d'espaces publics et la création ou la faisabilité d'équipements structurants.

On peut citer les exemples suivants de projets soutenus pour chaque mesure du plan d'actions, dans le cadre des 4 programmations opérationnelles :

Axe et mesure	Exemple de projet	Programme opérationnel
Axe 1/Mesure 1 Mise en réseau, coopération des acteurs, cohésion sociale	Assistance technique à la mise en œuvre du CRU » par le PETR Pays Midi-Quercy	opération annuelle sur 2015-2017
Axe 2/Mesure 2 Favoriser le développement économique durable	Création du centre de ressources économiques à Caylus, portée par la Commune et la CC QRGA, couplée à un projet de FAB LAB	2015
Axe 2/Mesure 3 Accompagner la transition énergétique du territoire	Création d'une école élémentaire BPOS (Bâtiment à énergie positive) à St-Antonin-Noble-Val (lauréat de l'AAP « Bâtiment économe » FEDER/Région) portée par la commune de St-Antonin-Noble-Val	2016

Axe et mesure	Exemple de projet	Programme opérationnel
Axe 3/Mesure 4 Soutenir les infrastructures, équipements structurants pour le territoire	Mise en valeur et aménagement du Château classé de Bioule en école primaire, portée par la commune de Bioule	2016
Axe 3/Mesure 5 Valoriser la qualité patrimoniale du PETER Pays Midi-Quercy	Aménagement qualitatif de la Place des Arcades (classée) à Réalville	2017-2

ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DU PAYS MIDI-QUERCY

4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES

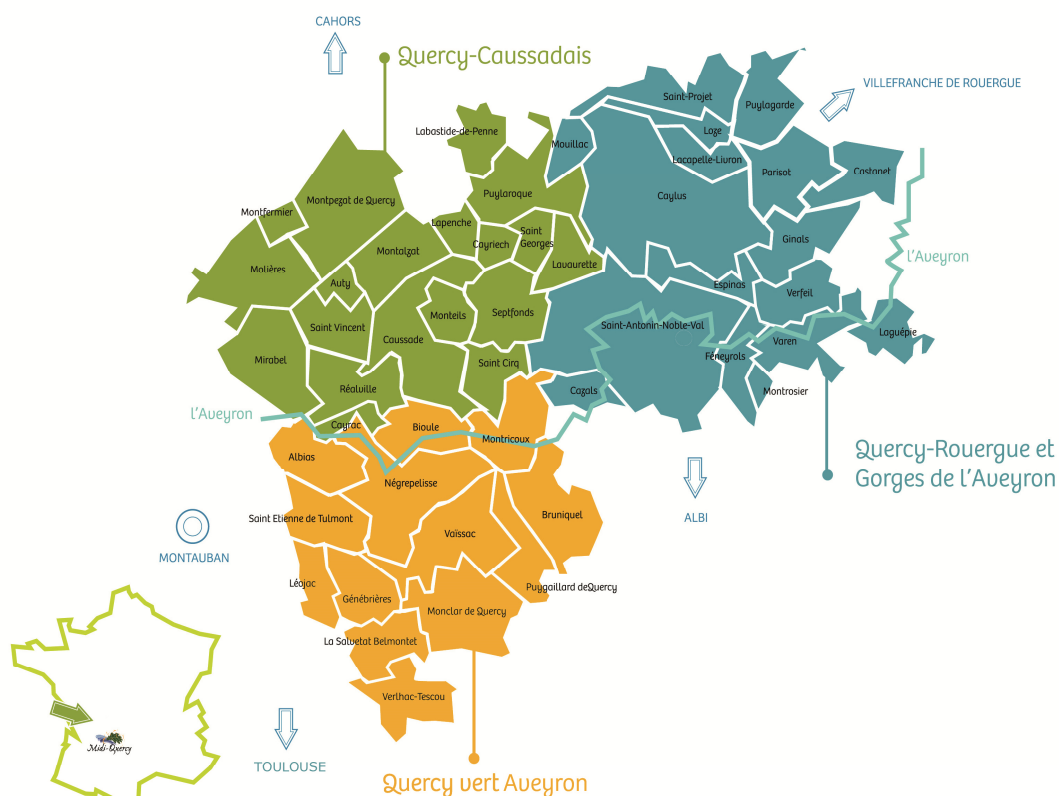
❖ Portrait synthétique du territoire :

La situation géographique du territoire du PETER Pays Midi-Quercy

Le PETER du Pays Midi-Quercy, regroupe 49 communes, elles-mêmes fédérées au sein de 3 communautés de communes situées à l'est du Tarn et Garonne. Le territoire du Pays Midi-Quercy, environ 50 500 habitants sur 1 223 Km² (soit une densité d'environ 41 hab/Km²), est limitrophe des départements du Lot, de l'Aveyron, du Tarn et pour une petite partie au sud, de la Haute-Garonne.

Il s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, entre vallée et gorges de l'Aveyron et contreforts du Massif-Central. Territoire composite à l'instar du département de Tarn-et-Garonne dont il est issu, le Pays Midi-Quercy est situé à la confluence des anciennes provinces historiques du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.

Positionnement géographique du Territoire de Midi-Quercy :



Le portrait et le diagnostic du territoire ont été préparés et discutés au travers des grands enjeux de développement durable. Il en ressort en synthèse les éléments suivants :

1) Cohésion sociale et territoriale

→ **Une dynamique démographique** différenciée sur l'ensemble du territoire mais globalement positive, plus marquée sur la partie ouest, plus proche de Montauban, voire Toulouse.

Population totale officielle	2013	2018	Diff 2018/2013	En %
Quercy Caussadais	19 856	20 739	883	+4.5
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 934	7 803	-131	- 1.6
Quercy Vert Aveyron	20 516	22 209	1 693	+ 8.3
Total PETR Pays Midi-Quercy	48 306	50 761	2 455	+5.1

Les Communautés de communes du Quercy Vert et Terrasses et Vallée de l'Aveyron bénéficient du desserrement résidentiel de l'agglomération montalbanaise et voient leur population augmenter rapidement. A un rythme plus ralenti, la dynamique diffuse jusque dans le Caussadais (à relativiser sur la commune de Caussade qui n'augmente que de 2.4 % sur la période).

La Communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron apparaît plus en « retrait » de cette dynamique mais confirme toutefois sa nouvelle attractivité (encore modeste).

- Un solde migratoire positif, qui compense un solde naturel quasi nul et qui s'explique par trois types de nouveaux arrivants : les navetteurs recherchant la proximité avec Montauban et Toulouse, les européens du nord (anglais, hollandais) pour le patrimoine naturel et culturel, les retraités et personnes en difficultés pour des questions de coût de la vie.
- **Une projection démographique INSEE de 65 000 hab d'ici 2040**, soit 15 000 hab de plus en Pays Midi-Quercy
- Le vieillissement de la population va s'accélérer : en 2030, 38 % de la population aura plus de 60 ans et 15% plus de 75 ans, contre respectivement 27% et 12% actuellement.

→ Accès aux équipements et aux services :

Le PETR compte :

- 3 bassins de vie internes au PETR (Caussade, Nègrepelisse et St-Antonin-Noble-Val) ;
- 7 communes offrent une gamme élevée de services et constituent des pôles de services intermédiaires : Caussade, Caylus, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Laguëpie, Molières, Monclar-de-Quercy ;
- 7 pôles de proximité offrent les équipements les plus courants (Réalville, Montpezat, Montricoux, Septfonds, Puylaroque, Varen, Parisot) ;
- Taux moyen d'équipement de 35,8 pour 1000 hbt (taux supérieur de plus de 5 points par rapport à la moyenne nationale).
- Malgré une offre globale en équipements et services de base assez satisfaisante, on constate des inégalités territoriales en matière d'offre de soins (déficit de soins spécialisés à l'est et au nord) et de commerces de détail (en QRGA). De plus les perspectives en matière de pyramide des âges des médecins généralistes sont très alarmantes pour une grande partie du territoire (nécessité de structuration de l'offre).

→ Déplacements :

- Une offre de transport collectif (trains, cars et TAD) relativement présente sur le territoire, mais pas assez adaptée aux besoins et qui n'empêche par le « tout » voiture pour les déplacements quotidiens (83 % des actifs du territoire se rendent au travail en voiture, le plus souvent seuls).
- Une augmentation du nombre et de la distance journalière des déplacements des navetteurs (domicile-travail), qui induit une augmentation de la part des transports dans la consommation énergétique du territoire (44 % en Pays Midi-Quercy contre 36 % en Occitanie).

→ La maîtrise foncière :

Des enjeux d'équilibre entre développement urbain, espaces agricoles qui reflètent les dynamiques contrastés selon les secteurs du territoire. En Pays Midi-Quercy, la superficie moyenne des parcelles utilisées pour le logement individuel est de 2 665 m². La taille moyenne des terrains par logement construit (en 2012) est de 2 163 m² (contre 1 714 m² en Tarn et Garonne). Près de 450 ha ont été consommés pour l'urbanisation entre 2005 et 2013, principalement sur la frange ouest du territoire, notamment en CC QVA et le long de la D 820.

Une couverture des communes par un document d'urbanisme à la hausse ces dernières années (86% des communes), notamment en CC QVGA qui a validé un PLUI en 2017. La perspective du SCOT Pays Midi-Quercy devrait conforter cette appropriation des outils de la gestion durable des espaces et du développement équilibré du territoire.

Synthèse :

Un territoire bien doté en services et qui reste attractif de par sa proximité avec les pôles urbains de Montauban et de Toulouse. Un dynamisme démographique qui bénéficie surtout à l'ouest du territoire, créant une différence avec l'est et une urbanisation à maîtriser pour plus de durabilité. Des enjeux forts pour l'avenir : réduction de la fracture est/ouest, urbanisme durable et valorisation du patrimoine bâti, mobilité pour tous, offre de soins en cohérence avec les besoins qui vont s'amplifier avec le vieillissement de la population.

2) Besoins et épanouissement des habitants

→ Pauvreté, chômage et niveau de formation :

- Le revenu médian par unité de consommation est inférieur de 6 % à celui de l'espace rural régional, le taux de pauvreté dépasse les 22 % dans l'est du territoire ;
- Le Pays est davantage touché par le chômage ; le chômage de longue durée est aussi plus répandu et surtout on constate une « sur représentation » des femmes demandeuses d'emploi (56% en fin 2017);
- La population active est moins diplômée que dans les territoires de référence : 15 % des demandeurs d'emploi n'ont pas de qualification ; le niveau 5 de formation (CAP, BEP) est sur représenté (42 %).

→ Culture, patrimoine, paysage :

- La richesse des paysages du territoire (13 unités paysagères) s'explique notamment par la diversité des sols et sous-sols.
- Des nombreux sites naturels reconnus d'intérêt écologique avec une omniprésence de l'eau sous toute ses formes (la rivière Aveyron étant l'axe structurant): 38 ZNIEFF ; 48 sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites ; 9 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 12 ENS identifiés comme « ENS potentiels » ; 5 Sites NATURA 2000 dans le périmètre Pays Midi-Quercy.
- Un patrimoine bâti remarquable dont l'armature urbaine est ancrée dans l'histoire et la géographie : 84 monuments classés ou inscrits (54 inscrits et 30 classés dont les châteaux de Bruniquel, l'Abbaye de Beaulieu...) ; un Musée de France (Musée de St-Antonin-NV) ; 2 AVAP (St-Antonin-NV et Montpezat de Q.) ; une mission inventaire du patrimoine bâti en place depuis 2005 sur le Pays Midi-Quercy.
- Des équipements culturels bien répartis sur le territoire (réseau lecture publique intercommunal déployé par chaque EPCI, trois cinémas, centre d'art La cuisine à Nègrepelisse..), dynamisés par une vie associative socio-culturelle active sur l'ensemble du territoire. Un **secteur associatif** très présent (214 associations dans le domaine culturel sur le Pays dont 19 représentent 91 emplois salariés).

→ **Logement :**

- Un parc de logements anciens (plus important à l'est) : 44% des logements ont été construits avant la première réglementation thermique et ¼ construits avant 1919 (précarité énergétique à 7.2% en Pays Midi-Quercy contre 5.6 % en région Occitanie).
- 87% des logements sont des maisons individuelles (contre 64% en Occitanie) qui par nature consomment plus que l'habitat collectif.
- Une part des logements vacants encore importante dans les bourgs anciens, malgré le déploiement d'OPAH locales et généralisée sur l'ensemble du territoire depuis 2011.

Synthèse:

Ce territoire se caractérise par certaines faiblesses : un faible revenu moyen des habitants, un niveau de qualification plus bas et un taux de chômage plus haut que la moyenne régionale. Même si la lutte contre la pauvreté, le chômage, le devenir des jeunes et le vieillissement sont des défis majeurs pour son avenir, son patrimoine attractif ainsi que sa forte dynamique associative et culturelle lui apportent une véritable qualité de vie.

3) Développement responsable

→ **Tourisme :**

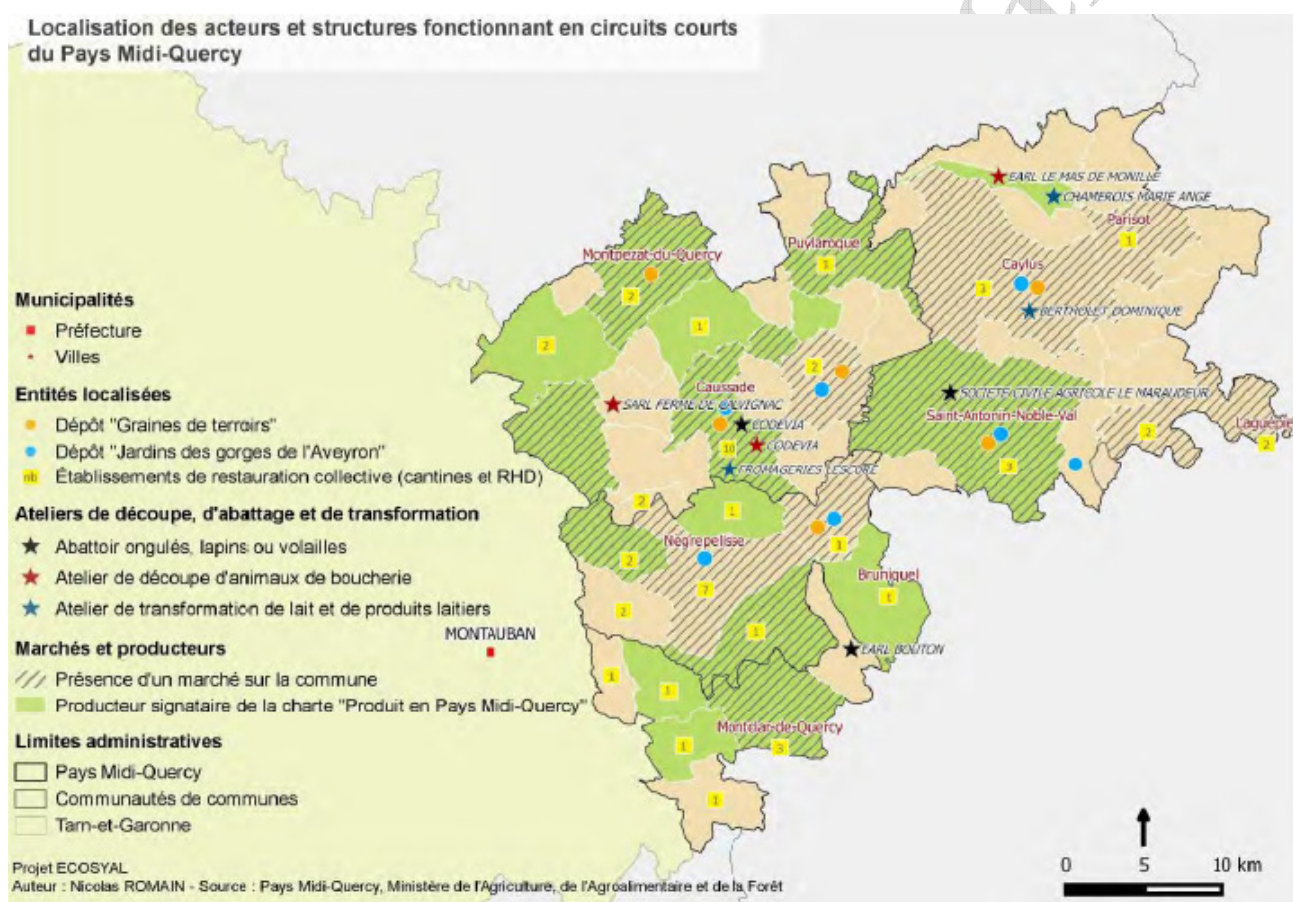
- Une offre d'hébergements touristiques saisonniers de 6 000 lits (dont 19 campings représentant plus de la moitié de l'offre du Département) qui nécessitent encore une montée en qualification (notamment de l'hôtellerie).
- 47.2 % des résidences secondaires du Département sont en Pays Midi-Quercy (alors que le territoire ne représente que 20% de la population du Département 82).
- 35 800 locations de canoës/an; 76 000 entrées pour les lacs de baignade de Monclar de Quercy et Molières.
- de **nombreux pôles touristiques** à vocation régionale et internationale (châteaux et Grotte de Bruniquel ; Village de St-Antonin-NV; Collégiale de Montpezat de Q. ; Abbaye de Beaulieu ;...) et **deux Grands Sites Occitanie** nouvellement reconnus (Bastides et Gorges de l'Aveyron ; Cordes et cités médiévales) sur le territoire.
- Un **Pôle de pleine nature des Gorges de l'Aveyron** (canton Quercy-Rouergue) labellisé depuis 2015 dans le cadre de la politique Massif Central.
- Une Véloroute « Vallée et Gorges de l'Aveyron », en cours de labellisation par « France Vélo tourisme », structurant l'itinérance douce du territoire et pouvant être reliée à la voir verte du canal des 2 mers.

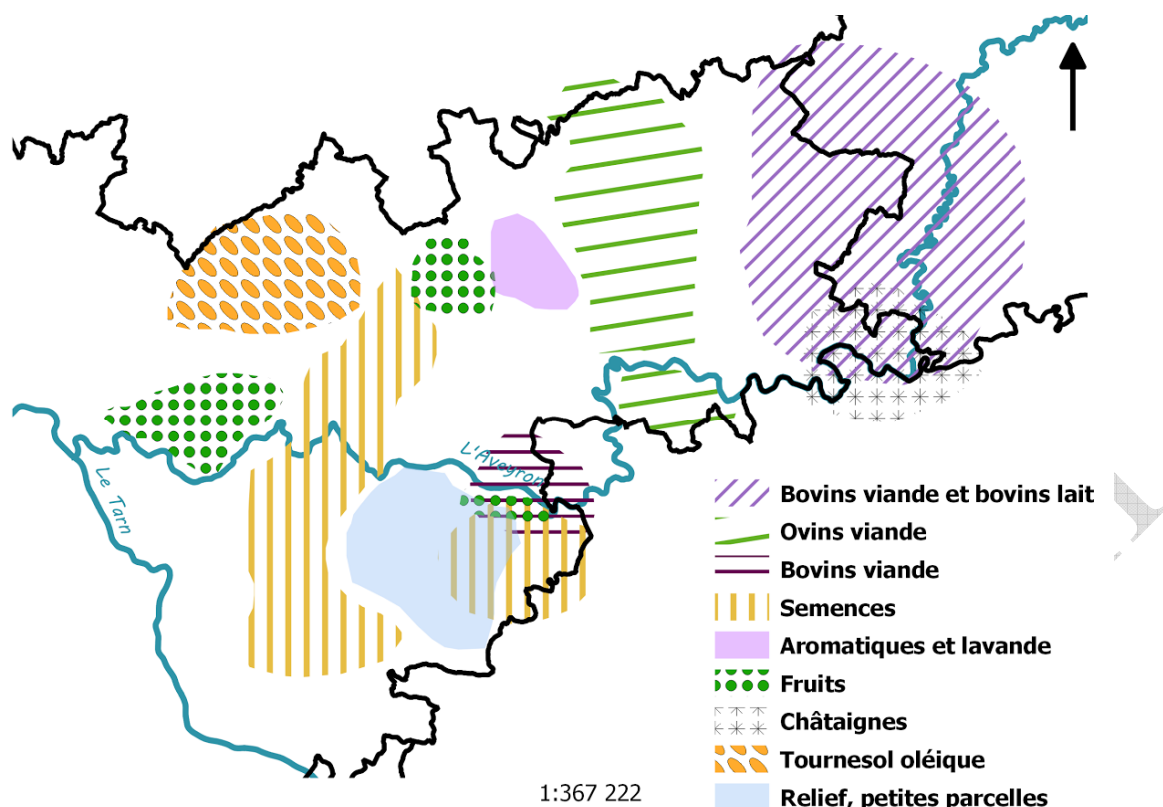
→ **Artisanat/industrie :**

- L'activité liée à l'économie résidentielle (principalement la filière bâtiment) en développement (+13 % des emplois entre 2007 et 2012)
- Les plus grandes entreprises concentrées sur les deux principaux pôles d'emploi (représentant 42% des emplois) Caussade et Nègrepelisse.
- 15 acteurs dans le secteur de **l'économie sociale et solidaire** recensés sur la plateforme régionale (agriculture biologique, éducation à l'environnement, insertion par l'économie).

➔ Agriculture :

- 1390 exploitations en Pays Midi-Quercy en 2010, représentant près de 14% des emplois du territoire (soit une diminution de 28 % par rapport à 2000) (source AGRESTE 2010)
- SAU de 61 373ha en 2010 contre 64 390 ha en 2000 soit une diminution de 4.6% (source Agreste 2010)
- Approximativement 15 % des exploitations en circuits courts soit un peu plus de 250 exploitations
- 28 producteurs, 7 restaurateurs et 3 associations locales sont engagés dans la démarche de reconnaissance territoriale « produits en Pays Midi-Quercy »
- Grande diversité des productions : ovins, culture de semences, vins ; châtaigne, herbes médicinales et aromatiques, et toutes les communes du territoire sont concernées par une IGP (melons du Quercy ; pruneaux ; fromage ; pommes ; ovins...)





Les grands bassins de production du territoire.
Carte issue de l'atelier de cartographie participative du 20 avril -
Projet TATABox (transition agro-écologique des territoires durables) – INRA

Synthèse :

Le PETR a su innover en s'impliquant dans des démarches novatrices d'activités économiques (agriculture, tourisme durable, artisanat, forêt, ..) visant une plus grande autonomie locale, et le respect des ressources. L'enjeu sera d'amplifier ces approches via une véritable appropriation locale pour passer de démarches exceptionnelles à des dynamiques plus collectives tout en prenant en compte le défi de la transmission-reprise d'activités économiques, particulièrement prégnant sur le territoire.

4) Changement climatique (transition énergétique)

(source : cabinet Explicit/ARPE du diagnostic PCAET en cours)

- Un bilan des consommations énergétique du territoire qui reflète la grande dépendance au transport soliste et la structuration du résidentiel citée précédemment :
 - Transport = 450 GWh soit 44 % (contre 36 % en Occitanie)
 - Résidentiel = 357 GWh soit 35% (contre 30 % en Occitanie)
 - Industrie et agriculture = 113 GWh soit 11 % (contre 16 % en Occitanie)
 - Tertiaire = 70GWh soit 7% (contre 16% en Occitanie)
- Une facture énergétique (logement + transport) qui pèse de plus en plus sur les ménages du territoire : estimée à 107 M€ représentant une charge par ménage en moyenne de 3 376€/an (dont 1 625€ pour le logement et 1 752€ pour le transport).
- Un risque de précarité énergétique certain pour une part importante des ménages du territoire car cette facture pourrait augmenter de 31% d'ici 2030 (source ADEME)
- Une production actuelle d'EnR (Energies renouvelables) estimée à 121 GWh/an, représentant déjà 11.8% des consommations actuelles : produite par la Biomasse (bois) ; l'hydroélectricité (centrales sur l'Aveyron) ; le solaire PV (dont une unité de 12.2 GWh à Varen).

Synthèse :

Le PETR s'est engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique et a consacré des moyens importants à cette thématique. Les résultats encourageants du plan climat, la vulnérabilité financière des habitants et leur dépendance à l'énergie fossile pour les transports l'ont engagé à continuer sur la voie d'un territoire à énergie positive. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir.

5) Biodiversité, paysages et ressources naturelles

- Un patrimoine naturel préservé d'une valeur remarquable (cf : Besoins et épanouissement des habitants), notamment en matière de réservoirs de biodiversité (5 sites Natura 2000 ; 38 ZNIEFF ; ...).
- **Une omniprésence de l'eau** sur l'ensemble du territoire : 22.3 Mm3 prélevé/an dont 79% est utilisé pour l'irrigation (19 % de la SAU en surfaces irriguées) et le reste pour l'eau potable.
- 23% du territoire est couvert par une forêt très morcelée

Synthèse :

Le territoire bénéficie d'une grande diversité paysagère, et de nombreux espaces et espèces remarquables. Il s'est engagé dans la connaissance et la protection de ces richesses naturelles au travers de diverses démarches volontaires (charte paysagère, Inventaire du patrimoine, charte forestière, animation de sites Natura 2000) suivies dans la durée et en partenariat. La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles transparait au travers de toutes ces missions. L'amélioration de la connaissance de la biodiversité et la question globale de l'eau sont des enjeux forts pour le territoire.

6) Gouvernance et participation

- Une équipe technique pluridisciplinaire au sein du PETR Pays Midi-Quercy pour accompagner la mise en œuvre du Projet de Développement durable du territoire.
- Une culture du pilotage multipartenarial du Projet de territoire associant également la société civile autant que possible.
- Un Conseil de Développement Territorial du Pays Midi-Quercy en place depuis l'origine de la démarche Pays, qui doit être accompagné et dynamisé pour pouvoir contribuer à la mise en œuvre du Projet de Territoire.
- Des outils de communication et de sensibilisation déployés par le PETR Pays Midi-Quercy depuis de nombreuses années (site internet ; lettre électronique ; réseaux sociaux ; mission inventaire patrimoine bâti ...) pour informer et porter à connaissance au plus grand nombre.

Synthèse :

Le PETR s'est engagé depuis l'origine dans le pilotage et la mise en œuvre concertée de nombreux programmes dont l'efficacité est démontrée par les diverses évaluations réalisées. Les enjeux du PETR sont aujourd'hui de renforcer la mutualisation avec les intercommunalités dans un contexte de forte modification institutionnelle, mais aussi d'atteindre la maturité vis-à-vis de la concertation citoyenne en clarifiant ses attentes et en se dotant de moyens spécifiques.

Ainsi, 16 points saillants de développement durable du territoire ont été identifiés :

- L'information, la communication et la concertation locale
- La mutualisation avec les intercommunalités et une plus grande autonomie financière
- La qualité de vie (patrimoine, nature, dynamique associative et culturelle)
- La pauvreté
- Le devenir des jeunes sur le territoire
- Le vieillissement de la population
- La fracture est/ouest
- L'urbanisme durable
- La valorisation du patrimoine bâti

- La mobilité et l'accessibilité
- La transmission-reprise d'activités
- Le développement d'activités économiques dans le respect des ressources (agriculture, tourisme, artisanat...)
- La performance énergétique de l'habitat privé
- Une plus grande indépendance énergétique
- La gestion globale de l'eau
- La connaissance et la préservation de la biodiversité

❖ **Les schémas territoriaux réalisés ou engagés sur le Pays Midi-Quercy :**

- L'élaboration d'un **SCOT (Schéma de cohérence territoriale)** du Pays Midi-Quercy (compétence transférée au PETR Pays Midi-Quercy) qui doit commencer courant 2018.
- La préfiguration d'un « **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** » (associant tous les acteurs de l'alimentation) en collaboration avec l'association de développement rural du Pays Midi-Quercy (sélectionné à l'appel à projet PNA 2016 et labellisé PAT par le Ministère en 2017).
- Des ou dispositifs territoriaux en lien avec la loi sur la transition énergétique - les principaux sélectionnés :
 - L'élaboration d'un **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)** transféré au PETR Pays Midi-Quercy par les 3 EPCI : étude en cours qui doit être finalisée pour fin 2018.
 - **Territoires à énergie positive et pour la croissance verte en 2015-2017 coordonnée par le PETR** : mise en œuvre effective jusqu'en 2019 des deux tranches (2015 et 2016) représentant 2 M€ d'aides de l'Etat pour le territoire.
 - ADEME Midi-Pyrénées : (Appel à projet) mise en œuvre par le PETR d'une **plateforme de réhabilitation thermique des logements privés**.
 - ADEME avec le PETR « **Contrat d'objectif territorial énergie-climat pour le Pays Midi-Quercy** », pour la période 2016-2018 : soutien la réalisation de projets territoriaux fixant des objectifs à atteindre par une démarche transversale, en matière de lutte contre le changement climatique.
 - Poursuite de l'**OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) Midi-Quercy jusqu'en mi 2018**, fortement axée sur la précarité énergétique; lancement d'une étude pré-opérationnelle pour une nouvelle OPAH RU à partir de sept 2018.
- Des dispositifs territoriaux en lien avec le domaine culturel :
 - L'élaboration d'une candidature au label national porté par le Ministère de la culture « Pays d'Art et d'Histoire » pour le territoire Pays Midi-Quercy : dépôt de la candidature prévu en fin 2018.
 - Inventaire numérisé du Patrimoine du Pays Midi-Quercy : poursuite de la mise en œuvre de la convention tripartite avec Conseil Régional et le Conseil départemental 82 pour 2018-2020.
 - Résidences de Territoire – Action culturelle / Education artistique et culturelle (« convention Territoire culture » DRAC, PETR, Communautés de Communes 2015-2018).

4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS

Le PETR coordonne ou porte plusieurs dispositifs contractuels parallèles, soutenus par des financements croisés (Europe, Etat, Région et département de Tarn-et-Garonne) contribuant à la mise en œuvre des programmes.

- **La mise en œuvre du Projet de développement durable (2015-2020)** du territoire (validé fin 2015 par le PETR et les 4 EPCI en 2016).
- **La mise en œuvre du programme européen LEADER Midi-Quercy**, réservé aux territoires ruraux, pour la période 2014-2020 (en réalité 2016-2022). Une enveloppe dans un premier temps de 2.05 M€ dédiée au territoire du PETR PMQ sur la priorité ciblée « Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable ».
- **Le Contrat de Ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy (2017-2020)**, piloté par l'Etat, signé le 25/02/2017, pour accompagner les investissements publics qui renforcent l'attractivité du territoire.

- Tourisme :
 - ➔ Deux **Grands Sites Occitanie (GSO)** nouvellement labellisés concernent le territoire Pays Midi-Quercy :
 - Le GSO « Bastides et Gorges de l'Aveyron », qui intègre la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron (CC QRG) avec Caylus et St-Antonin-Noble-Val en cœurs emblématiques,
 - Le GSO « Cordes/Ciel et les cités médiévales », qui intègre la Communauté de communes Quercy Vert Aveyron (CC QVA) avec Bruniquel en cœur emblématique.

- La nouvelle Politique contractuelle « **Bourgs-Centres** » du Conseil régional Occitanie. 2 communes en CC QRG (Caylus et St-Antonin-NV) sont d'ores et déjà engagées (phase étude en cours) et d'autres communes en Communauté de communes Quercy Caussadais et Quercy Vert Aveyron devraient formaliser leurs engagements dans les mois à venir.

- **Le Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy**, coordonné par le PETR Pays Midi-Quercy (dans le cadre d'un Protocole d'accord avec le CD 82 et l'Etat), est reconduit pour la période 2018-2020, avec le Conseil départemental 82 en chef de file (plus de 200 personnes suivies en permanence dans le cadre du PLIE) ; réponse du PETR Pays Midi-Quercy (au 10/2016) à **l'appel à projet national ETCLD (expérimentation territoriale chômeur longue durée)** pour 7 communes volontaires.

4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

Programmes Massif Central (Convention de Massif et PO FEDER Interrégional) : le périmètre de la CC QRG est concerné en Pays Midi-Quercy et bénéficie de soutiens FEDER, Etat, Région et Département en faveur de :

- La Politique d'accueil mise en œuvre par la CC QRG depuis 2011 (3^{ème} appel à projet 2015-2018 en cours).
- « Pôle de Pleine nature Massif Central » pour le secteur des Gorges de l'Aveyron (2015-2020), déposé par le PETR Pays Midi-Quercy et sélectionné en 2015 : structuration et diversification de l'offre pleine nature dans un environnement préservé, les Gorges de l'Aveyron (exemples de projets soutenus : Parcours accrobranche ; relais d'itinérance douce ; faisabilité d'une Via Ferrata ...).

ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE VIS-A-VIS DU PETR PAYS MIDI-QUERCY

5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE

Le PETR du Pays Midi-Quercy a actualisé la stratégie de développement du territoire lors de l'élaboration du Projet de développement durable de territoire.

Le préambule de ce projet de Territoire précise l'ambition des élus du territoire pour la période 2016-2020 :

« Nous, élus de Midi-Quercy, avons décidé d'inscrire la dynamique créée par le Pays depuis 15 ans dans la durée en créant le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural), en janvier 2015.

Une nouvelle étape est envisagée pour les 5 ans à venir.

*Elle est toujours nourrie par la volonté de **rendre ce territoire équitable, viable et vivable pour tous.***

Nous ferons de la réforme de l'organisation des territoires une opportunité pour mieux articuler l'action des intercommunalités et du PETR.

Nous souhaitons unir nos efforts pour préparer l'avenir, développer durablement ce territoire et l'inscrire dans une dynamique de transition écologique et énergétique.

Nous souhaitons nous appuyer sur un conseil de développement renouvelé, source d'innovation et de réflexion.

Nous souhaitons imaginer une nouvelle ruralité où la qualité de vie est préservée grâce au patrimoine exceptionnel qui nous entoure, aux liens social et culturel qui nous unissent et nous ouvrent aux autres, notamment grâce aux nombreuses associations locales.

Cette nouvelle vie rurale, elle s'appuie aussi sur le développement de notre autonomie énergétique, la valorisation et la préservation de notre agriculture, nos entreprises et notre artisanat local ainsi que le développement d'une offre touristique durable.

De nombreuses perspectives sont devant nous :

Réussir la mutualisation et l'articulation des intercommunalités et du PETR au service de ce projet, organiser la cohérence des politiques publiques à l'échelle du Pays pour réduire les inégalités territoriales et sociales, préserver les grands équilibres entre les divers espaces et fonctions du territoire,

Apporter des services et des équipements de qualité aux habitants (culturels, habitat, réseaux, ...) dans un contexte financier tendu,

Réussir le dialogue avec les acteurs locaux pour rendre plus efficaces nos actions et préparer celles de demain,

Anticiper les besoins de ceux qui viendront après nous,

Dynamiser ce territoire et conforter son attractivité en l'inscrivant dans des modes de développement durable.

*Ces défis, nous les relèverons tous ensemble en appliquant des lignes de conduite simples : **coordination, dynamisation et prospective.** »*

A partir de cette feuille de route, un Projet de territoire (2016-2020) a été établi s'évertuant à répondre à 3 grands enjeux transversaux qui contribueront à répondre aux objectifs du développement durable :

Les 3 défis à relever pour notre territoire :

- 1) Le renforcement d'une capacité de réflexion stratégique du territoire, le développement de la connaissance de ses ressources, de l'information, de la participation citoyenne, de la coopération et la mutualisation afin d'être en capacité d'innover, de s'adapter aux évolutions à venir.**
- 2) L'amplification des capacités de développement, d'entreprendre en Pays Midi-Quercy, par une meilleure valorisation économique des ressources du territoire, vecteur de croissance et d'emplois.**
- 3) L'inscription du territoire dans la transition énergétique et écologique, afin de renforcer l'attractivité durable du territoire tout en apportant une réponse aux défis environnementaux.**

La réponse à ces 3 défis se formalise par la mise en œuvre de **6 grandes orientations** pour rendre notre territoire équitable, viable et vivable :

POUR UN TERRITOIRE EQUITABLE

1. Connaître, informer, s'appropriier et promouvoir un territoire durable

Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants mais aussi assurer la promotion à l'extérieur du territoire pour développer son attractivité. Conforter son positionnement de territoire durable par la mise en œuvre de démarches et méthodes spécifiques.

2. Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation

Développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres et une mise en cohérence des politiques publiques dans un objectif de service aux populations, de développement durable et d'équilibre territorial. Développer la capacité du territoire à favoriser les échanges (au sein du territoire et au-delà), la mise en relation des acteurs et des projets pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquels est confronté le territoire.

POUR UN TERRITOIRE VIABLE

3. Favoriser un développement économique durable

Développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aussi à des marchés extérieurs à haute valeur ajoutée.

4. Accompagner la Transition Energétique du Territoire

S'inscrire pleinement dans la transition énergétique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

POUR UN TERRITOIRE VIVABLE

5. Soutenir des infrastructures et équipements et services structurants pour le territoire

Renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants, et de proximité, afin de conforter l'attractivité durable du territoire.

6. Valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du Pays Midi-Quercy

Le choix d'un positionnement de la stratégie de développement du territoire axé sur la valorisation de la ressource patrimoniale s'appuie sur la dynamique culturelle existante et toujours à développer. Il implique que cette dernière soit connue, préservée et valorisée pour renforcer la qualité territoriale spécifique du Midi-Quercy.

5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE VIS-A-VIS DU PETR PAYS MIDI-QUERCY

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a réaffirmé son soutien en faveur des politiques territoriales en poursuivant son aide à l'animation et à l'ingénierie territoriale. Dans ce cadre, le département souhaite renforcer la dynamique de développement et d'aménagement qui s'opère sur les territoires en apportant un soutien technique et financier aux collectivités locales dans la limite des compétences qui lui sont conférées en application de la loi NOTRe et conformément aux politiques d'aides traditionnelles en vigueur.

- Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne veillera dans ce cadre contractuel à soutenir un aménagement équilibré et complémentaire du territoire.
- Parallèlement, il s'attachera à promouvoir l'accompagnement gratuit par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités. des collectivités éligibles (communes de moins de 5000 habitants et communautés de communes de moins de 15 000 habitants).
- En outre, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne attend de cette nouvelle contractualisation une réponse aux enjeux prioritaires du territoire départemental à savoir :
- Le maintien et le développement des services publics avec l'adaptation de l'offre en faveur de l'accueil des nouvelles populations et la recherche d'une optimisation par des solutions de mutualisation sur les zones les plus rurales,
- Une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets à travers des solutions de mobilité douce, une intégration paysagère renforcée et l'amélioration de la performance énergétique des équipements publics
- La lutte contre l'isolement des personnes les plus fragiles et l'amélioration de leur accessibilité aux services et équipements du territoire,
- La lutte contre la fracture numérique et le développement des usages numériques,
- L'augmentation du taux de présence médicale sur le territoire,
- La valorisation des centre-bourg à travers des opérations en faveur de l'habitat, du cadre de vie et du commerce de proximité,
- La qualification de l'offre d'hébergement et des espaces touristiques ainsi que le développement de filières touristiques majeures (eau, itinérances et famille),
- Le maintien et le développement d'une offre culturelle et patrimoniale de qualité notamment en direction de l'enfance et de la jeunesse

5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU PETR PAYS MIDI-QUERCY

Avec 72 724 km² et plus de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est la **deuxième plus vaste région de France** ; elle est **plus grande que 13 Pays d'Europe**.

Avec une croissance démographique d'1 million d'habitants d'ici 2040 représentant 25% de la croissance nationale, l'Occitanie est **la région la plus attractive de France**.

Cette **attractivité** est une **opportunité majeure**. Elle pose **collectivement plusieurs défis** en termes d'**aménagement** et de **développement des territoires** et **nécessite d'engager des politiques fortes** pour le **développement des activités économiques** et le **rayonnement à l'international**, des **politiques ambitieuses** dans les domaines de l'**innovation**, de la **recherche** et de l'**enseignement supérieur**, de la **formation professionnelle**, de la **transition écologique et énergétique**, des **politiques soutenues** pour la **cohésion sociale**, la qualité du **cadre de vie**, une **offre de services** performante dans les territoires.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dynamiques, il convient de **prendre en considération** la **structuration territoriale** de notre région qui repose sur :

- 4 485 Communes,
- 2 Métropoles comprenant à elles deux, 68 communes et 1 212 389 habitants,
- 22 Communautés d'Agglomérations ou Urbaine composées de 752 communes comptant 2 392 424 habitants,
- 138 Communautés de Communes au 1er janvier 2017, contre 247 en 2016 (- 44 %),
- 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux,
- 33 zones d'emplois dont les taux de stabilité interne sont très supérieures à la moyenne nationale.

Notre région se caractérise par une **forte majorité** de Communes rurales ou de montagne et de **très petite taille** :

- **61 % des communes** comptent **moins de 500 habitants**,
- 2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47% des communes de la région),

C'est dans ce contexte que, **dès fin 2016**, la **Région Occitanie** a **décidé d'engager** en **partenariat** avec les **Départements**, une **nouvelle génération** de **politiques contractuelles territoriales** sur la période **2018-2021** avec :

- chacune des deux **Métropoles**,
- Les **Communautés d'Agglomération** ou **Urbaine** qui sont invitées à engager des stratégies de complémentarité ou d'alliance avec leurs territoires environnants,
- chaque **Territoire de Projet rural** à savoir les **Pôles d'Equilibre Territoriaux** et **Ruraux**, les **Pays** (syndicats mixtes ou associations), les Syndicats Mixtes de gestion et d'aménagement ou de préfiguration de **PNR**.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la **Région** s'est fixée pour **objectifs** :

- **d'agir résolument** pour **l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent,
- de **favoriser** avec les collectivités ou leurs groupements, **la structuration de Territoires de Projets** en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- **d'encourager** les **dynamiques innovantes** dans les territoires,
- **d'accompagner** les projets essentiels, prioritaires et à forte valeur ajoutée pour chaque territoire,
- de **mobiliser** dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, **l'ensemble de ses politiques et moyens** au titre :
 - de ses **dispositifs d'intervention thématiques**,
 - du **CPER** et des **CPIER**,
 - des **fonds européens** dont elle assure la fonction d'autorité de gestion,

Dans le cadre du **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** avec le **PETR Pays Midi Quercy** et dans le respect de ses principes d'intervention, la **Région** s'attachera notamment à :

- **soutenir** les **fonctions de centralité et d'offres de services supérieurs ou intermédiaires**, dans le champ des compétences et dans le respect des politiques d'interventions de la Région,
- **accompagner** les **dynamiques** consistant à **conforter** et à **valoriser** les **spécificités** de ce territoire lui permettant de **se distinguer** dans ces domaines,
- **encourager** les **dynamiques innovantes** dans ce territoire,
- **contribuer** à **l'attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive** de ce territoire et favoriser son **rayonnement**,
- **fortifier l'attractivité** des **Bourgs Centres** qui remplissent la fonction de pôles d'équilibre au sein de ce territoire et de pôles de services vis-à-vis de leurs bassins de vie respectifs.

Les **domaines d'intervention de la Région mobilisables** pour les territoires sont principalement les suivants :

- **le développement économique, l'économie sociale et solidaire** sur la base des orientations fixées par le **Schéma Régional de Développement Economique pour l'Innovation et l'Internationalisation-SRDEII (SRDEII)** approuvé le **3 février 2018**,
- **l'agriculture, l'agroalimentaire** et la **Forêt**,
- **l'alimentation** enjeu majeur de nos sociétés et déclarée « **grande cause régionale** » fera l'objet d'un **Plan Régional de l'Alimentation** et de **Projets Alimentaires de Territoires**.
- **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** dont Le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** constitue le cadre stratégique de référence pour l'action de la Région pour la période 2017-2021,

- **la formation professionnelle** (nouveau **Programme Régional de Formation** en référence à la **Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC)** et l'**apprentissage avec** l'objectif de former **40 000 apprentis dans 5 ans**,
- **les mobilités et l'intermodalité**,
- **le logement social**,
- **La Santé et le Médicosocial**,
Si la politique santé relève de la responsabilité de l'Etat, la Région est fortement attachée au maintien d'une offre de soins dans l'ensemble des territoires. La Région Occitanie **soutient** ainsi au titre de sa compétence d'aménagement équilibré et durable du territoire, la **création de maisons et centres de santé pluri-professionnels**. Par ailleurs, la Région met en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021.
- **la transition écologique et énergétique**,
Fin 2016, la Région s'est résolument engagée sur la **voie de la transition énergétique** en affirmant l'**ambition de devenir la première Région à énergie positive (REPOS) d'Europe**. Pour concrétiser cette ambition, les **objectifs d'ici 2050** sont les suivants :
 - **diviser par 2 la consommation d'énergie** par habitant,
 - **multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables**.
- **la politique de la Ville** et notamment **NPNRU 2014-2024**,
- **La politique régionale pour le développement et la valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée »**,
- **La politique foncière de la Région** qu'elle développe notamment avec les Opérateurs fonciers tels que l'**EPFE Occitanie** ou la **SAFER Occitanie**,
- **la valorisation des activités culturelles**, du **Patrimoine**, des **métiers d'art**, de l'**économie touristique** et des **activités sportives** participent à l'attractivité des territoires et à leur **rayonnement** au niveau national voire dans plusieurs cas à l'international.
La Région a défini en 2017 sa **stratégie 2018-2021 « culture et patrimoine »** et son **schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs 2017-2021**.
Le développement et la promotion des **Grands Sites Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** s'inscrit en cohérence avec les politiques contractuelles territoriales et apporte une forte valeur ajoutée pour l'attractivité des territoires et de la région.
la Région est également très attachée au développement de la **mobilité douce** en site propre qui est une réponse en devenir appropriée tant pour les usages du quotidien que pour la découverte et la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des territoires de l'Occitanie.
- **un soutien particulier en faveur de l'attractivité et de la vitalité des communes et de leurs EPCI :**
 - **requalification des espaces publics** : qualification du cadre de vie ; aménagements paysagers, valorisation du patrimoine,...
 - **offre de services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment les **lieux d'accueils en faveur de la petite enfance**,
 - **création d'espaces associatifs et/ou mutualisés** dont les tiers lieux, espaces collaboratifs
 - **habitat** : création de logements à vocation sociale qui contribuent à la résorption de la vacance et à la lutte contre la précarité énergétique,
 - **mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public,
 - **maintien et développement du commerce** en cœur de ville dans les Bourgs Centres, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales,
 - qualification des **infrastructures d'accueil des entreprises**,
 - **culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite,...
 - **renovation énergétique** des bâtiments et équipements recevant du public,
 - développement des **énergies renouvelables**,...

L'Assemblée des Territoires créée le 04 novembre 2016 est informée par la Région des orientations et de l'état d'avancement de la Politique Contractuelle Territoriale régionale. En tant que de besoin, la Région pourra solliciter les membres de l'Assemblée des Territoires pour participer à la réflexion sur les évolutions éventuelles de ces Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales.

Le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée prend en considération l'action de la Région en faveur de la Montagne

Fortes des deux massifs Pyrénées et Massif Central qui couvrent au total plus de la moitié du territoire, la Région Occitanie a affirmé sa volonté de mettre en place une politique régionale rénovée de la montagne, futur Plan Montagne, qu'elle élaborera en lien avec les acteurs concernés.

Acté par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2017, le **Parlement de la montagne** a été installé le 19 janvier 2018, après une phase de concertation avec l'ensemble des forces vives de la montagne d'Occitanie. Cette instance de concertation innovante, a vocation à fédérer la communauté des deux massifs en région, construire une stratégie nouvelle et identifier les actions prioritaires à mettre en place.

Les territoires concernés seront ainsi associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Montagne.

Les différentes politiques précitées ne s'appliquent pas indistinctement et uniformément sur l'ensemble du territoire régional.

Elles seront **mobilisées** dans **chaque territoire** sur la base de la « **feuille de route construite sur mesure** » qui est :

- **fonction** des **spécificités** du territoire,
- le **résultat** de la « **rencontre** » entre le **Projet de Territoire** et les **orientations stratégiques** de la **Région**.

Cette « **feuille de route contractuelle** » est également **nourrie** par les travaux préparatoires à l'élaboration **d'Occitanie 2040 (SRADDET)** autour de trois défis **spécifiques** :

- **Le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement)** pour mettre l'attractivité de la région au service de ses habitants et de ses entreprises, sur l'intégralité du territoire régional et quelle que soit l'appartenance sociale. Ce défi pose la question de l'accueil et de la garantie du maintien de la qualité de notre cadre de vie.
- **Le défi de la coopération territoriale** pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires très différents qui composent la région en passant ainsi d'une logique d'interdépendance à une logique de solidarité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.
- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la visibilité de la grande région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local. Le SRADDET devra donc permettre à la région de renforcer la capacité d'action collective régionale pour rayonner à toutes les échelles mais aussi de faire de l'ouverture interrégionale un levier de développement interne pour amplifier les retombées locales.

A ces trois défis s'ajoute un **4^{ème} défi transversal** :

- **Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** qui se pose de façon particulièrement prégnante sur tous nos territoires : le littoral (retrait de cote), la montagne (enneigement...), la plaine (augmentation de la température entraînant des modifications des pratiques agricoles...). La région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

Ouverture des données publiques

Enfin, en application de la **Loi** pour une **République Numérique** du **7 octobre 2016** et conformément aux dispositions approuvées le 30 juin 2017 en Assemblée Plénière, la Région accompagne les territoires régionaux impactés par la loi pour une République Numérique sur son volet « open data » :

- elle propose un dispositif d'animation et de soutien cohérent et complémentaire aux actions entreprises par l'Etat et plusieurs collectivités d'Occitanie, notamment dans le cadre du projet Opendata Lab financé par un PIA et labellisé par la démarche Open data Locale portée par l'association Open data France.
- elle organise la mise à disposition de ses propres données et de données du territoire régional, qui seront accessibles aux Départements, EPCI et Communes qui en auront l'utilité et l'usage.
- elle organise aussi un soutien à la publication et au partage des données issues des collectivités locales impactées par la loi.

Les territoires de projet concernés par la mise en œuvre des Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales sur la période 2018-2021 peuvent s'inscrire dans cette démarche et solliciter la Région pour bénéficier des outils et des moyens régionaux mis à leur disposition.

ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS MIDI-QUERCY PARTAGEE PAR LE PETR, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE ET LA REGION OCCITANIE

6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU PAYS MIDI-QUERCY PARTAGES PAR LE PETR, LE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE ET LA REGION OCCITANIE

Dans la continuité du Projet de développement durable de territoire (2015-2020) du Pays Midi-Quercy évoqué précédemment et dans un souci de cohérence des politiques publiques, il est proposé une déclinaison de la stratégie de développement du Pays MQ pour la période 2018-2021 s'inscrivant dans :

- les 6 orientations du Projet de DD de territoire Pays Midi-Quercy (2015-2020)
- le plan d'actions du Contrat de ruralité (2017-2020) du PETR
- la continuité du Contrat régional Unique (2015-2017) du PETR et la prise en compte de la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales de la région Occitanie pour la période 2018-2021
- le positionnement du territoire au regard des enjeux d'aménagement du territoire régional analysés par Occitanie 2040.

Ainsi, les acteurs du territoire Pays Midi-Quercy, conscients d'appartenir à un territoire en transition ont souhaité prioriser les actions pour la période 2018-2021 répondant aux deux enjeux suivants :

Enjeu 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif

Le PETR caractérisé en son sein par une dichotomie est/ouest, doit répondre à des enjeux complémentaires :

- d'amélioration des conditions d'accueil pour maintenir une attractivité durable sur la partie ouest du territoire
- de développement d'une politique d'accueil volontariste pour prendre sa part et tirer parti d'un potentiel favorable sur la partie est du territoire.
- De trouver sa place dans un système métropolitain en « étoile », organisant les connexions entre Toulouse et les villes moyennes (Montauban, Albi..) et leurs espaces de rayonnement.

Il s'agira de développer la capacité du territoire à favoriser les échanges, la mise en relation des acteurs et des projets et la coopération entre territoires pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquels est confronté le territoire (Objectif stratégique 1)

Le renforcement de l'attractivité permanente du territoire se fera par une amélioration globale du cadre de vie, notamment en matière d'habitat et de services à la population. (Objectif stratégique 2). Cet objectif s'appuiera fortement sur la valorisation des bourgs-centres (via les politiques Bourgs-Centres et OPAH Rénovation Urbaine) dont le maillage sur le territoire constitue une force pour accompagner un développement équilibré du territoire.

Enjeu 2 : Valoriser les ressources durables du territoire pour conditionner un développement plus équilibré

Le Pays Midi-Quercy par son positionnement géographique (moins d'une heure de Toulouse et à la porte de Montauban) et sa qualité patrimoniale plutôt préservée dispose d'atouts indéniables pour un développement harmonieux et équilibré du territoire.

Toutefois, les diverses politiques publiques locales menées depuis ses vingt dernières années ne suffisent pas à conditionner une dynamique de l'emploi répartie sur l'ensemble du territoire. L'enjeu est donc de passer de l'attractivité « naturelle » du territoire qu'il faut préserver à une dynamique de développement s'appuyant sur les ressources propres au territoire :

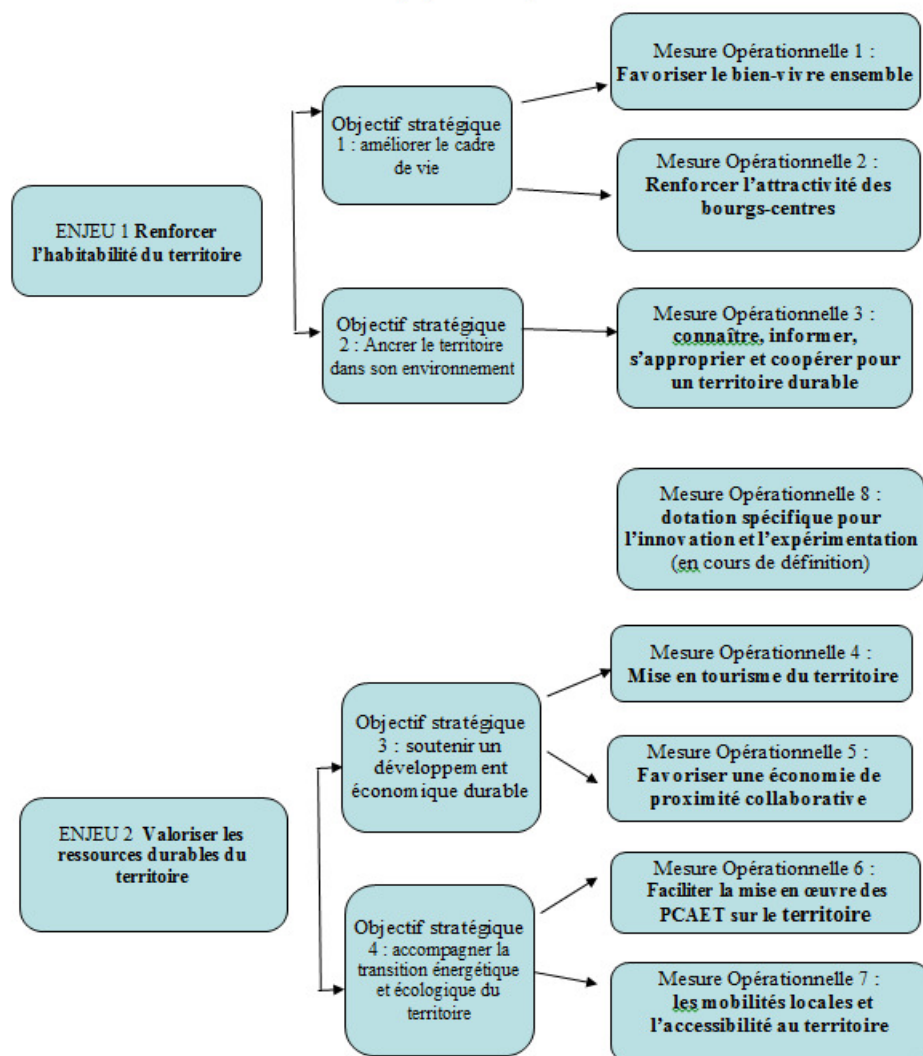
- Il s'agira d'accompagner une mise en tourisme volontariste sur l'ensemble du territoire, particulièrement sur l'axe Vallée et Gorges de l'Aveyron, sur lequel des projets de développement touristique et culturel structurants sont en émergence pour la période 2018-2021 (Objectif stratégique 3).
- De même, il sera proposé d'accompagner la diversification agricole, l'économie de proximité et collaborative, notamment dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), d'un réseau de tiers lieux ou d'espaces collaboratifs (Obj stratégique 3).
- En s'inscrivant pleinement dans la transition énergétique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé (Objectif stratégique 4).

La déclinaison de ces deux enjeux en objectifs stratégiques et mesures sera utilement complétée par une mesure proposée par la nouvelle politique contractuelle régionale (2018-2021), appelée « Dotation pour l'innovation et l'expérimentation dans les territoires ». La réflexion en cours sur le choix de la ou les 2 thématiques qui seraient pressenties n'est pas encore aboutie. Toutefois on peut citer les pistes actuelles qui ne sont pas encore arrêtées:

- Mise en tourisme du patrimoine du territoire- tourisme patrimonial et culturel (ex : circuits d'interprétation, application TIC, hébergements insolites, expérientiels ...) en lien avec la labellisation PAH, les démarches SPR, Inventaire Patrimoine...
- Alimentation /circuits courts : favoriser la mise en relation Offre et demande locale (adaptation cantines, légumerie, espaces test agricole-jardins partagés...) et le consommer local.

6.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES COSIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE DU PAYS MIDI-QUERCY (VOIR ANNEXE 1):

Le plan d'actions (arbre d'objectifs et Mesures) du Contrat Territorial du PMQ (2018-2021)



ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne, comme cela a été fait dans le cadre des précédentes contractualisations, s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.

Globalement, les aides départementales en faveur des communes et communautés restant à mobiliser d'ici 2021 s'élèvent à 35 M€.

Au titre des mesures opérationnelles proposées par le PETER du Pays Midi-Quercy, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des aides en faveur des bâtiments communaux, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de l'entretien et de la création de bâtiments communaux (avec par exemple l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services au public). Citons aussi les aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Mentionnons enfin les aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements telles que les crèches, les haltes garderie.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoit aussi un large spectre d'interventions en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitat insalubre qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immeubles. Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs ainsi que la création d'aires de covoiturage comportant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (hôtellerie publique de plein air classée, création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupe publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de plus-produits liés aux meublés touristiques).

Il soutient pareillement l'investissement public venant conforter la structuration des thématiques touristiques majeures identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme par le financement des outils numériques et sites internet en réseau.

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par l'aide à la conservation des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la restauration du patrimoine architectural et culturel. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'aide en faveur de la culture.

Le département aide en outre les investissements dans les écoles publiques et au titre des sports, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

Enfin, le logement social et pour personnes âgées est pris en compte.

Notons que pour ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de réhabilitation énergétique.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

• Ingénierie des territoires

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de 25% maximum du coût HT des dépenses.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi aider à la conduite d'études liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de 15% des coûts externes.

• Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer une régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1- du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5000 habitants et intercommunalités de moins de 15 000 habitants) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale)
- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

La Région mobilisera, dans le cadre du présent **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**, l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la **stratégie** définie conjointement et des fiches mesures correspondantes qui constituent la feuille de route commune.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES :

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES BOURGS-CENTRES :

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les Commissions Permanentes des **16 décembre 2016** et **19 mai 2017** vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction** des **spécificités** et du **Projet de chaque Bourg-Centre concerné**.

Les **Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial.

La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé,

de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Au-delà de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter des **réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour **accompagner** les **initiatives définies** comme **prioritaires** pour le **développement du Bourg Centre et son bassin de vie**. Dans ce cadre, les **projets** qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une **véritable valeur ajoutée** au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région**.

DOTATION INNOVATION/ EXPERIMENTATION :

L'Assemblée Régionale a décidé d'inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation en créant une dotation spécifique reposant sur les **principes suivants** :

- la Région pourra soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire.
- le taux de l'intervention régionale sera de l'ordre de **30 %** du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat.
- hormis l'exercice 2018, les aides non affectées au titre des exercices 2019 et/ou 2020 et/ou 2021 ne pourront être reportées l'année suivante.

Pour ce faire, le Fonds Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale dont le principe a été approuvé par l'Assemblée Régionale, sera créé dès 2018 et doté d'un montant de **30 M€** pour la période **2018-2021**.

Ce fonds est bien évidemment complémentaire à l'ensemble des dispositifs d'interventions de la Région en faveur des territoires ruraux.

Les montants de ces dotations seront définis comme suit :

- un tiers du fonds également réparti entre l'ensemble des Territoires de Projet concernés,
- les deux tiers restants répartis entre les différents territoires en fonction de leurs superficies (25%), de leurs nombres d'habitants (population totale DGF) (25%) et du revenu imposable moyen par habitant (50%).

INGENIERIE TERRITORIALE :

La Région soutiendra l'ingénierie dans les territoires de projets porteurs d'un contrat territorial en milieu rural : PETR, Pays, Associations de développement territorial (préfiguratrices de PETR)

Au travers de ce dispositif, la Région souhaite accompagner les territoires afin qu'ils puissent :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire et le programme LEADER
- Etre le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment Transition écologique et énergétique; Aménagement (SCOT / Bourgs Centres / Attractivité / Aides aux communes); Développement économique ; Emploi, Formation.
- Expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation)
- Développer les coopérations interterritoriales (en lien notamment avec l'Assemblée des territoires)

La Région financera des dépenses d'ingénierie : poste d'agents de développement et/ou études et AMO spécifiques.

A partir de 2018, la Région formalisera son soutien à l'ingénierie dans le cadre d'un Document Annuel d'Objectifs. Issu d'une négociation entre la Région et le territoire, ce document formalise les objectifs visés, les moyens mobilisés et résultats attendus en matière d'ingénierie.

Le montant de l'aide sera déterminé au regard des moyens mobilisés sur le territoire et du programme d'actions annuel.

L'aide Régionale est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat (30 000.00 €) et du programme Leader
- Une part « péréquation » déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen/habitant et de la densité des territoires.

Par ailleurs, pour que l'aide contribue à la structuration des territoires de projets dans le cadre de coopérations renforcées avec les EPCI, il sera demandé aux bénéficiaires d'atteindre une cotisation locale d'au moins 1,5€/ habitant dans les 3 années qui viennent.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :

Priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune membre d'une Communauté de communes, il est souhaité que celle-ci apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

Modulation du taux d'intervention de la Région :

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements, les taux d'intervention de la Région seront compris

- entre 20 et 30% du coût HT des projets pour les projets situés dans les territoires de projets ruraux (PETR, Pnr...,
- entre 25 et 35% du coût HT des projets pour les projets situés dans les communes rurales du PETR s'étant engagées dans la dynamique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires présentés à l'article précédent.

ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

En tant qu'autorité de gestion des 2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des 2 Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.

La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

Le PETR Pays Midi-Quercy est particulièrement concerné par :

- Le FEADER (2014-2020), mobilisé à travers le **programme LEADER Pays Midi-Quercy**
- Le FEDER Massif Central (2014-2020), sur la partie est du territoire (CC QRGA)
- Le FSE (2014-2020), via le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, gestionnaire de l'Axe 3 /Objectif thématique 9 «Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination », accompagnant le PLIE (Plan Local Insertion) du pays Midi-Quercy, dont l'animation et la coordination est portée par le PETR (environ 200 personnes en file active éloignées de l'emploi et accompagnées de façon renforcée).

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

- Un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi (CPSS)** est créé à l'échelle du territoire du Pays Midi-Quercy.

Ce comité a pour missions :

- d'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,
- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
- de procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat et des représentants du ou des conseil-s de développement du territoire.

L'élaboration des Projets de Territoires et des Contrats Cadre ainsi que leur mise en œuvre reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs ; les Conseils de Développement seront tout particulièrement associés et invités à participer aux travaux des Comités Locaux de Pilotage stratégique et de suivi.

A travers leur participation, il s'agit de contribuer également à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services du PETR.

- Un **Comité d'Orientat**ion et de **Programmat**ion, dit « **Comité des Financeurs** » est organisé à l'échelle départementale.

Ce comité a notamment pour missions :

- d'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,
- d'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
- de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des **Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** dans le département de Tarn-et-Garonne et de l'Etat.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de **Programmat**ion, dit « Comité des financeurs » des politiques contractuelles territoriales est assuré dans le département de Tarn-et-Garonne par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

- Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président du Département de Tarn-et-Garonne et des Président-e-s des territoires de projet, une rencontre « Bilan et perspectives » à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

ARTICLE 11 : Mesures communes relatives à l'élaboration des Programmes Opérationnels

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l'élaboration de chaque Programme Opérationnel, le PETR du Pays Midi-Quercy adressera simultanément sa proposition de Programme opérationnel aux partenaires co-financeurs du présent **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** au moins 6 semaines avant la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi. Ces propositions seront présentées sur la base d'un support numérique commun.

Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
- Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- Les plans,
- Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation,
- Un estimatif détaillé des dépenses.

En ce qui concerne la Région, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l'objet d'un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l'approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché.

A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, le dit projet sera considéré comme caduque au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

En ce qui concerne les fonds européens, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

Article 12 : Modalités de publicité et d'information

Mention sera faite par le PETR du Pays Midi-Quercy de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent Contrat.

ARTICLE 13 : Conditions de modifications

Le présent Contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____, le _____

**Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne**

Le Président du PETR du Pays Midi-Quercy

Christian ACTRUC

Christian MAFFRE

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

Carole DELGA

Doc de Travail

ANNEXES

1/ Les objectifs stratégiques, spécifiques et leurs fiches mesure

2/ Liste indicative des projets qui seront examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels dans le respect des dispositifs et critères d'intervention en vigueur des partenaires cofinanceurs potentiellement concernés sur la période 2018/2021

Doc de Travail

Annexe 1
Objectifs stratégiques et fiches mesures

Enjeu partagé 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire

Objectif stratégique 1 : Améliorer le cadre de vie

Fiche mesure n° 1 : Favoriser le bien-vivre ensemble

L'objectif de cette mesure est de renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants, et de proximité, afin de conforter la cohésion sociale et plus généralement le « bien vivre ensemble ».

-Contexte général :

L'évolution démographique croissante du territoire engendre une modification des attentes des populations en matière de services, pour rompre avec l'isolement des territoires ruraux. Cette attractivité fragile peut s'étioler si l'offre de services liée à des équipements structurants et de proximité n'est plus adaptée aux aspirations des habitants potentiels (notamment en matière de santé, de services publics et d'accès au numérique). L'offre de services en matière de petite enfance et enfance jeunesse doit également s'adapter aux enjeux démographiques du territoire. Un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) a été élaboré par le CD 82. Les orientations du projet de Territoire du Pays Midi-Quercy sont intégrées notamment en matière d'offre de soins et de développement des usages des TIC, en lien avec le schéma directeur d'aménagement numérique départemental.

-Objectifs de la mesure :

- Renforcer l'attractivité durable du territoire en offrant des services équitablement répartis, particulièrement en matière de santé, petite enfance et enfance jeunesse et d'accès aux usages du numérique.
- Soutenir des équipements socio-culturels et sportifs structurants pour le territoire qui renforceront la cohésion sociale.
- Le déploiement des Technologies de l'Information et la Communication et de leurs usages, pour d'une part résorber la fracture numérique du territoire qui se creuse de plus en plus, et d'autre part favoriser l'accès, la co-élaboration de savoirs et la citoyenneté et la solidarité.
- Poursuivre l'aménagement qualitatif des bourgs (hors politique régionale « Bourgs-centres »), prenant en compte les objectifs de l'urbanisme durable.

-Contenu de la mesure :

- Mailler le territoire d'un réseau équilibré de Maisons de santé pluridisciplinaires, sous réserve de labellisation par l'ARS, et de maisons médicales.
- Engager une réflexion globale à l'échelle du territoire Midi-Quercy sur la santé, prenant en compte la prévention de la santé (alimentation, sport, ...) et l'offre de soins : projet de Contrat local de santé avec l'ARS.
- Poursuivre et conforter le maillage d'un réseau de Maison de services aux publics (MSAP) sur l'ensemble du territoire en développant l'offre de services proposée notamment par l'usage des TIC et la mutualisation.
- Poursuivre la création de logements locatifs communaux dans les bourgs prenant en compte le confort thermique, la qualité patrimoniale et les nouveaux besoins (ex : logement communal pour internes des MSP ; Maison partagée pour personnes âgées).
- Les équipements socio-culturels et sportifs qui mutualisent des moyens et des publics (ouverture maximale au public), et qui intègrent la sobriété énergétique, voire la valorisation patrimoniale (ex : salle associative mutualisée).
- Aménagement et qualification des espaces publics des communes non engagées dans la

politique régionale « Bourgs-centres » (ex : Place à Puygaillard de Q.)

- L'aménagement ou la structuration de pôles commerciaux, le maintien des derniers commerces de première nécessité (ex : boulangerie)

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communes ; EPCI ; PETR Pays Midi-Quercy ; associations

-Localisations spécifiques éventuelles :

Communes non engagées dans la politique régionale « Bourgs-centres »

- Critères de sélection des projets :

S'inscrire dans les orientations de la charte paysagère et paysagère du Pays et du SCOT en émergence.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de MSP ou maisons médicales créé
- Nombre d'aménagements qualitatifs d'espaces publics réalisé
- Nombre de logements locatifs communaux ou intercommunaux créé

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi-Quercy: Mesures 5-6

Schéma stratégique : SDAASP 82 ; Schéma départemental d'aménagement numérique ; SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021

Défi Occitanie 2040 directement concerné : accueil

Enjeu partagé 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire

Objectif stratégique 1 : Améliorer le cadre de vie

Fiche mesure n° 2 : Renforcer l'attractivité des bourgs-centres

L'objectif de cette mesure est de renforcer la fonction structurante de centralité des bourgs-centres pour le territoire, dans la continuité de la Charte Paysagère et patrimoniale du Pays et du futur SCOT (en cours d'élaboration sur 2018-2021). Le maillage équilibré des bourgs-centres sur l'ensemble du territoire est une force qu'il s'agit de valoriser en s'inscrivant dans la nouvelle politique régionale « Bourgs-centres ».

-Contexte général :

La revitalisation des centres bourgs, qui structurent l'offre de services et l'habitabilité du Pays Midi-Quercy, est un enjeu majeur du territoire qui en compte une douzaine. Le Contrat Territorial doit permettre de renforcer l'attractivité des bourgs-centres, notamment en accompagnant l'engagement des communes concernées dans la nouvelle politique régionale « Bourgs-Centres ». Le PETR souhaite poursuivre les actions engagées en la matière (OPAH Pays Midi-Quercy depuis 2011 et la plateforme habitat privé depuis fin 2015, lancement de l'élaboration du SCOT en 2018, ...) en renforçant grâce, au contrat Territorial, la reconquête et la requalification urbaine patrimoniale, particulièrement dans les bourgs anciens. Il s'agira de conjuguer deux objectifs (réhabilitation énergétique et patrimoniale) pour rendre plus attractif le bâti ancien des Bourgs-Centres. Le PETR pourra utilement mobiliser la connaissance patrimoniale et architecturale de ce bâti collectée et analysée depuis 10 ans par sa mission « inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy ».

-Objectifs de la mesure :

- Mettre en œuvre la nouvelle politique régionale « bourgs-centres » en cohérence avec le Projet de territoire ;
- Le renforcement de la centralité des bourgs par une approche globale de leur fonctionnalité (urbanisme, habitat, aménagement, services...) ; une réflexion sur les différents pôles du territoire et sur leurs rôles ;
- Accompagner la politique régionale « bourgs-centres » sur le volet habitat par le déploiement d'une nouvelle OPAH RU (2018-2023) du Pays Midi-Quercy.

-Contenu de la mesure :

- Etudes préalable pour élaborer et accompagner la mise en œuvre des contrats cadre d'objectifs « Bourgs-centres » des communes volontaires.
- Des projets volontaristes seront accompagnés pour notamment requalifier le parc de logements anciens inconfortables ou insalubres par des opérations de restauration/restructuration à l'échelle d'îlots à l'intérieur de quartier concernés : projets identifiés sur Saint-Antonin-NV, Caylus, Montricoux,... en lien avec la nouvelle OPAH RU (2018-2023).
- Les aménagements d'espaces publics remarquables ou structurants pour des communes en développement, qui façonnent l'identité patrimoniale forte du territoire (ex : cœur de ville de Caussade).
- Equipements structurants pour conforter la centralité du bourg-centre (ex : salle de spectacle ; pôle rassemblant les services culturels,...).
- Actions favorisant le maintien des commerces dans les centres-bourgs (halle de marché ; espaces collaboratifs ; boutiques à l'essai,...).
- Tout type d'actions transversales, innovantes, rentrant dans le dispositif régional « Bourgs-Centres ».

-Maitres d’Ouvrages concernés :

13 communes potentiellement concernées : EPCI ; PETR Pays Midi-Quercy

CC QVA	CC QC	CC QRG
Albias Monclar de Q. Nègrepelisse St-Etienne de T. Montricoux	Caussade/Monteils Molières Montpezat de Q. Réalville Septfonds	Caylus St-Antonin-NV

-Localisations spécifiques éventuelles :

Voir ci-dessus

- Critères de sélection des projets :

S’inscrire dans la politique régionale « Bourgs-Centres » et/ou OPAH RU 2018-2021.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l’échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de conventions « bourgs-centres » engagé par les communes
- Nombre d’opérations de traitement d’îlot dans les bourgs anciens
- Nombre de réalisations d’équipements structurants pour le renforcement de la centralité des bourgs-centres

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d’actions LEADER : Mesures 5-6

Schéma stratégique : Inventaire numérisé du patrimoine Pays Midi-Quercy ; SCOT en cours d’élaboration sur la période 2018-2021

Défi Occitanie 2040 directement concerné : accueil

Enjeu partagé 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire

Objectif stratégique 2: Ancrer le territoire de projet dans son environnement

Fiche mesure n°3 : connaître, informer, s'appropriier et coopérer pour un territoire durable

Les objectifs de cette mesure sont de :

- Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants mais aussi assurer la promotion à l'extérieur du territoire pour développer son attractivité.
- Conforter son positionnement de territoire durable par la mise en œuvre de démarches et méthodes spécifiques.
- Développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres et une mise en cohérence des politiques publiques dans un objectif de service aux populations, de développement durable et d'équilibre territorial.
- Développer la capacité du territoire à favoriser les échanges (au sein du territoire et au-delà), la mise en relation des acteurs et des projets pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquels est confronté le territoire.

-Contexte général :

Le territoire du Pays Midi-Quercy doit faire face à de multiples transitions (écologique et énergétique, numérique, démographique), dans un contexte d'organisation territoriale également en mutation (loi Notre et MAPTAM).

De fait, les acteurs du territoire (élus, porteurs de projets, associatifs) doivent pouvoir se situer dans cet environnement qui nécessite de plus en plus de travailler ensemble au sein du territoire et avec les territoires voisins. L'usage du numérique et des nouvelles technologies seront des facilitateurs importants dans l'analyse et les solutions collaboratives et intelligentes pour accompagner les évolutions du territoire.

-Objectifs de la mesure :

- Donner des moyens d'information et d'analyse aux acteurs du territoire, pour qu'ils puissent agir en connaissance de cause.
- Renforcer la mise en réseau et la coopération des acteurs pour s'adapter aux enjeux du territoire
- Développer la participation des citoyens dans le processus de développement du territoire.
- Engager le territoire dans la transition numérique par l'approche territoire intelligent (« Smart Territoire »)

-Contenu de la mesure :

- Le développement des actions visant la connaissance du territoire en matière de ressources (patrimoine, culture, ressources naturelles, acteurs, savoir-faire, ...) et de besoins (ex : Inventaire numérisé du patrimoine bâti).
- L'Observation du territoire et de la qualité territoriale, l'évaluation de l'impact du projet de territoire (ex : Observatoire territorial du Pays Midi-Quercy, réflexion « Smart territoire »).
- La participation sous toutes ses formes, notamment par le développement de projets collectifs et l'animation d'outils collaboratifs (ex : plateforme patrimoine du type « wiki territorial ») dans le projet de territoire afin de développer le sentiment d'appartenance et la citoyenneté, de conforter le lien social, l'échange de pratiques et de savoirs, sources de créativité et d'innovation.
- Accompagner les actions qui contribueront au renforcement de la mutualisation entre les EPCI, mais aussi entre le PETR et les EPCI (ex : mutualisation du service ADS en cohérence avec SCOT).
- Projets de coopération avec les territoires voisins (ex : coopération œnotourisme ;

coopérations avec le Grand Montauban et /ou la métropole toulousaine sur thématiques communes : énergies-culture-mobilité-itinérance vélo-rivière Aveyron).

- L'optimisation de l'ingénierie Pays en articulation et en complémentarité avec les EPCI et les partenaires institutionnels.

-Maitres d'Ouvrages concernés : EPCI ; PETR ; associations- SCIC

- Critères de sélection des projets :

Les projets devront s'inscrire dans l'aire de l'OPEN DATA « ouverture des données », principe selon lequel les données publiques doivent être disponibles pour accès et réutilisation par les citoyens et les entreprises.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre d'outils d'observation et d'analyse de territoire réalisé
- Nombre de projets de coopérations inter territoriales réalisé ou engagé
- Nombre de partenariats formalisés avec des centres de recherches

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi-Quercy: Mesures 1-5

Schéma stratégique : SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021

Défi Occitanie 2040 directement concerné : interdépendances

Enjeu partagé 2 : Valoriser les ressources durables du territoire
Objectif stratégique 3 : Soutenir un développement économique durable

Fiche mesure n° 4 : Mise en tourisme du territoire

Cette mesure est la clé de voûte de la stratégie territoriale que souhaite mettre en œuvre les élus du territoire pour le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sur la période 2018-2021.

Le territoire Midi-Quercy a atteint une certaine « maturité » en matière de développement touristique qui semble indiquer qu'il est temps de passer à une véritable « mise en tourisme » du territoire pour conditionner plus globalement un développement économique et de l'emploi mieux équilibré sur le territoire.

-Contexte général :

Fort d'un potentiel naturel de qualité mais pas suffisamment exploité, la destination Midi-Quercy-Gorges de l'Aveyron a connu ces dernières années des avancées significatives en matière de reconnaissance et de structuration de l'organisation territoriale. La partie « Massif-Central (canton Quercy-Rouergue) du territoire a été labellisée en 2015 « Pôle pleine nature Gorges de l'Aveyron », dans la cadre d'un appel à projets Massif Central. Avec la loi Notre, les EPCI prennent progressivement la compétence Offices de tourisme, ce qui contribue à structurer l'organisation territoriale de l'accueil et la promotion du territoire en complémentarité avec le PETR du Pays Midi-Quercy qui œuvre depuis plus de 15 ans dans ce sens.

Plus récemment, deux GSO (Grands Sites Occitanie) viennent d'être labellisés appartenant en partie au territoire du Pays (Bastides et Gorges de l'Aveyron ; Cordes et cités médiévales).

La datation de la plus ancienne trace humaine au monde en milieu souterrain profond dans la grotte de Bruniquel, en mai 2016, a mis en exergue un potentiel de développement touristique et culturel très important sur le territoire Midi-Quercy: présence notamment du centre d'art et de design La cuisine au château de Nègrepelisse, de l'Abbaye de Beaulieu-en Rouergue (projet de Musée d'art contemporain porté par le Centre des Monuments Nationaux) et du projet de musée de St-Antonin-NV (labellisé Musée de France).

-Objectifs de la mesure :

- Soutenir la montée en gamme, en qualification globale et en singularité de l'offre touristique de la destination Midi-Quercy / Gorges de l'Aveyron autour du triptyque: Activités nature/culture-patrimoine/gastronomie savoir-faire.
- Passer d'une logique de destination de passage à une logique de destination de séjour, notamment en mettant en synergie des équipements culturels et touristiques structurants (Valorisation Grotte de Bruniquel ; projet de Musée à l'Abbaye de Beaulieu ; Musée de St-Antonin-Noble-Val).
- Valoriser la destination Pays Midi-Quercy /Gorges de l'Aveyron grâce à des démarches de labellisation territoriale de niveau régional (GSO) et national (Villes et Pays d'Art et d'histoire ; Site naturel Gorges de l'Aveyron et Vallée de la Vère en voie de classement ; Site Patrimonial Remarquable ; ...).

-Contenu de la mesure :

- L'aménagement et la valorisation d'équipements culturels structurants et singuliers pour renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire, dans la cadre d'une réflexion globale de mise en synergie de ces lieux, **dans la perspective de la reconnaissance du territoire au label « Ville et Pays d'art et d'histoire ».**

Par exemple : la **valorisation de la découverte mondiale « La grotte de Bruniquel »** ; à Ginals la valorisation du **pôle culturel « Abbaye cistercienne de Beaulieu »** ; à St-Antonin-Noble-Val la préservation des collections du Musée de St-Antonin-Noble-Val (labellisé Musée de France) ; à Septfonds le développement d'un centre d'interprétation « La Mounière : Maison des mémoires » avec comme fil conducteur le déplacement des populations ; à Bioule la valorisation de l'aile ouest du

château classé en école, préalable à un projet de médiation touristique et culturelle sur l'architecture et les décors peints du château, dédié plus particulièrement aux enfants.

- L'aménagement et la structuration d'offices de tourisme intercommunaux s'inscrivant dans la montée en qualification de la destination « Midi-Quercy : Gorges de l'Aveyron » : (ex : projets à Bruniquel dans le cadre du GSO).
- La création ou la réhabilitation de lieux d'hébergements ou de restauration à vocation touristique pour renforcer l'offre déficitaire en la matière : (ex : projet d'hôtel à St-Antonin-Noble-Val).
- L'accompagnement des projets développés dans le cadre du « **Pole Pleine Nature Gorges de l'Aveyron** », **labellisé pour la période 2015-2020**, cofinancé par les fonds européen FEDER, Etat, Région et Département (ex : la création d'une première Via Ferrata valorisant un espace naturel remarquable).
- L'accompagnement des projets de valorisation et de diversification de l'offre nautique ou liée à l'eau sur le territoire (ex : modernisation de base de loisirs).
- Démarches de **reconnaissance en SPR (Site Patrimonial Remarquable)** pour les cités médiévales les plus préservées du territoire, notamment labellisées cœurs emblématiques des deux GSO du territoire (Caylus, St-Antonin-Noble-Val, Bruniquel et Montricoux).
- Le soutien aux festivals emblématiques du territoire qui valorisent le patrimoine et apportent une image culturelle et conviviale à la destination touristique (ex : Festival OFFENBACH aux Châteaux de Bruniquel).
- L'accompagnement des démarches de valorisation touristique des produits et savoir-faire du territoire (ex : candidature au label national « Vignobles et découvertes » pour le vignoble des Vins du Quercy).

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Commune ; EPCI ; PETR ; entreprises touristiques ; associations

-Localisations spécifiques éventuelles :

2 GSO sur le territoire

- Critères de sélection des projets :

S'inscrire dans la stratégie touristique de la destination Midi Quercy / Gorges de l'Aveyron et /ou des GSO.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre d'équipements structurants créé ou conforté pour le développement touristique et culturel
- Nombre de Site Patrimonial Remarquable labellisé.
- Nombre d'hôtels créé ou modernisé
- Nombre d'Offices de tourisme créé ou modernisé

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi-Quercy : Mesures 3

Schéma stratégique : Etude PROTOURIME (2012) sur la structuration de la destination Midi-Quercy/Gorges de l'Aveyron ; SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021 ; candidature au label VPAH

Défis Occitanie 2040 directement concernés : interdépendances et accueil

Enjeu partagé 2 : Valoriser les ressources durables du territoire

Objectif stratégique 3: Soutenir un développement économique durable

Fiche mesure n°5 : Favoriser une économie de proximité plus collaborative

L'objectif de cette mesure est de développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aux nouvelles formes d'économie, plus collaborative et solidaire.

-Contexte général :

L'évolution de la structure de la population du Pays Midi-Quercy (vieillesse et métropolisation), entraîne une modification des besoins en biens et services des habitants. Ces processus nécessitent des adaptations de l'activité économique sur le territoire qu'il faut accompagner, notamment dans le cadre de la transition numérique, pour qu'elle crée de la richesse et de l'emploi sur le territoire Midi-Quercy. Ainsi, les réponses collectives voire collaboratives à ces évolutions doivent être privilégiées pour avoir un impact territorial significatif.

-Objectifs de la mesure :

- Promouvoir le développement d'une activité agricole intégrée dans un « projet Alimentaire de territoire » (labellisé en 2017), associant tous les acteurs de l'alimentation (producteurs, consommateurs, cantines, restaurateurs, santé, centre d'art La cuisine,...) et souhaitant rapprocher l'offre et la demande locale pour soutenir l'économie locale.
- Favoriser l'accueil et le développement d'entreprises écoresponsables s'inscrivant dans les démarches collectives et coopérantes.
- Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, notamment portée par les associations, ainsi que l'économie circulaire favorisant la valorisation économique des ressources du territoire et le développement social du territoire.

-Contenu de la mesure :

- La création de lieux collaboratifs (du type tiers lieux, centre de ressources économique ; centre de télétravail...), disposant d'un accès aux TIC (ex : projet existant à Caylus à conforter dans les années à venir).
- **L'aménagement d'infrastructures d'accueil d'entreprises** (hôtels d'entreprises; Zones d'activités), mis en réseau et notamment à proximité du réseau ferré, pour permettre de conforter une économie productive sur le territoire (ex : zone d'activités accessible au ferroutage à développer).
- Des projets d'accompagnement seront présentés au Contrat Territorial dans le cadre du plan d'actions du PAT (Projet Alimentaire de Territoire). Ils pourront concerner la création d'équipements favorisant l'approvisionnement local des cantines (ex: légumerie intercommunale, plateforme de distribution), la structuration de filière de transformation (ex : atelier collectif de découpe et de transformation viande), le soutien aux actions qui favorisent le « consommer local » (sensibilisation, promotion des produits, commerces proposant des produits locaux, points de vente collectifs).

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communes ; EPCI ; associations ; entreprises

Critères de sélection des projets :

Les projets devront s'inscrire dans une démarche collaborative avérée ou en devenir.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de lieux coopératifs créé
- Nombre d'hôtels d'entreprises créé
- Nombre d'équipements créé en lien avec le PAT

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi-Quercy : Mesures 3-4

Lien avec AAP Politique d'accueil Massif-Central sur CC QRGA

Schéma stratégique : SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021/ PAT du Pays Midi-Quercy

Défi Occitanie 2040 directement concerné : interdépendances

Doc de Travail

Fiche mesure n°6 : Faciliter la mise en œuvre des PCAET sur le territoire

Cette mesure vise à inscrire pleinement le territoire dans la transition énergétique et écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

-Contexte général :

La loi (2015) sur la Transition énergétique et la croissance verte a imposé aux EPCI de plus de 20 000 hab d'élaborer et de mettre en œuvre des PCAET (Plan Climat Air Energie territorial) d'ici fin 2018. Le PETR a porté depuis plus de 10 ans de nombreuses actions de sensibilisation et d'études pour définir une politique énergétique volontariste (Plan Climat énergie territorial 2010-2015 ; mission Conseil Energie Partagé auprès des communes/EPCI ; OPAH axée sur la précarité énergétique..). De fait, les trois EPCI ont transféré au PETR la compétence d'élaboration des PCAET pour notamment mutualiser l'ingénierie externe nécessaire et poursuivre la dynamique territoriale à l'échelle du Pays Midi-Quercy.

A travers la mise en place des PCAET, les élus et les acteurs du territoire souhaitent franchir un palier dans l'engagement du territoire dans une transition énergétique proactive, vecteur de richesses et créatrice d'emplois pour atteindre les objectifs :

- à l'horizon 2050 d'un équilibre entre consommations et productions locales d'énergie
- à l'horizon 2030 de réduction de 40% de nos émissions de GES (gaz à effet de serre), de diminution de 20% de notre consommation d'énergie, et de porter à 32% (actuellement 12%) la part des énergies renouvelables.

La Région Occitanie a, quant à elle, affirmé sa volonté de devenir la première Région à Energie Positive d'Europe d'ici 2050.

-Objectifs de la mesure :

- Améliorer l'efficacité énergétique du territoire, notamment du secteur résidentiel
- Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire (mixte)
- Accompagner l'exemplarité des collectivités territoriales dans la transition énergétique et écologique
- Soutenir l'émergence de structures collectives pour porter des projets de production d'énergies renouvelables, associant les collectivités, les acteurs privés et les habitants.
- Développer des pôles structurants, mutualisés proposant des activités d'éveil et de sensibilisation au développement durable, la biodiversité, l'écologie...
- Favoriser l'agroécologie et plus globalement les pratiques culturelles et d'entretien d'espaces des collectivités locales et des agriculteurs respectueuses de l'environnement (réduction de l'usage des phytosanitaires, de la consommation d'eau...)

-Contenu de la mesure :

Accompagner la mise en œuvre des plans d'actions des PCAET des EPCI et à l'échelle du Pays Midi-Quercy qui seront proposés à l'issue de leurs élaborations en cours avec :

- la rénovation thermique des bâtiments publics ; la Plateforme J'Ecorenov en Midi-Quercy (conseil aux particuliers pour rénover leurs logements) ; OPAH RU (cf. mesure 4)
- Le développement de la production d'Energies renouvelables (ex : développement de réseaux collectifs de chaleurs bois ; SCIC « Midi-Quercy Energies citoyennes » à développer ; filières méthanisation, hydroélectricité à développer).
- L'adaptation au changement climatique en accompagnant en amont les secteurs d'activités et les catégories de population qui seront les plus touchées (habitat, agriculture, population âgée et en situation de précarité, de marginalisation, d'exclusion).
- La création ou le renforcement des lieux mutualisés, dédiés à la sensibilisation et à l'éducation au développement durable, biodiversité, écologie, changement climatique...

-Maitres d’Ouvrages concernés :

Communes ; EPCI ; PETR ; associations ; SCIC

- Critères de sélection des projets :

S’inscrire dans les orientations et/ou plans d’actions des PCAET du territoire.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l’échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Réalisation des PCAET à l’échelle du Pays Midi-Quercy et décliné par EPCI
- Nombre de bâtiments publics d’intérêt général rénové thermiquement
- Nombre de réseaux de chaleur collectifs créé ou agrandi
- Nombre d’équipements dédiés à la sensibilisation au DD, changement climatique créé et/ou renforcé

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d’actions LEADER Midi Quercy : Mesures 1-5-6

Schéma stratégique : SCOT en cours d’élaboration sur la période 2018-2021/PCAET Pays Midi-Quercy

Défi Occitanie 2040 directement concerné : défi transversal de l’atténuation et de l’adaptation au changement climatique.

Fiche mesure n° 7 : les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Le PETR Pays Midi-Quercy a accompagné plusieurs initiatives, réflexions sur la mobilité, dans le cadre principalement de son Plan Climat énergie territorial, des politiques régionales en faveur de la rénovation énergétique et du programme TEP CV (plateforme mobilité numérique PARTAJ, généralisation du dispositif d'auto-stop organisé appelé « Rezopouce » à l'ensemble des 49 communes ; acquisition de véhicules électriques en lien avec le déploiement de bornes de recharges réalisés par le SDE 82...). L'enjeu est important car il conditionne fortement l'attractivité durable du territoire pour les années futures.

Les élus souhaitent poursuivre la dynamique en priorisant les projets qui permettront de proposer une offre de mobilité sur le territoire globalement moins émettrice de gaz à effet de serre et plus équitable.

-Contexte général :

Le transport est le premier facteur de consommation énergétique sur le territoire (44 %) et d'émissions de GES (34%).

L'essentiel des transports se font en voiture individuelle, notamment pour le déplacement domicile-travail. Cette dépendance à la voiture individuelle semble s'accroître ces dernières années avec l'augmentation du nombre de « navetteurs » (19 000 en 2014, contre 16 500 en 2008) et l'allongement des trajets journalier pour se rendre à son lieu de travail.

De fait une nouvelle précarité énergétique liée au coût des déplacements domicile-travail menace les habitants du territoire, elle-même accentuée par une autre précarité énergétique liée à la consommation énergétique pour le logement résidentiel (cf : mesure 3).

De plus, le positionnement de la destination touristique Midi Quercy / Gorges de l'Aveyron conditionne une prise en compte de plus en plus forte de la mobilité à vélo dans l'offre touristique à proposer aux diverses clientèles.

-Objectifs de la mesure :

- Diminuer les gaz à effet de serre produits sur le territoire
- Développer les infrastructures favorisant les mobilités douces et l'intermodalité
- Expérimenter de nouvelles pratiques de covoiturage local
- Accompagner la qualification des véloroutes d'intérêt régional et national
- Favoriser l'usage des véhicules électriques.
- Maintenir et renforcer la présence et l'accessibilité des gares du territoire

-Contenu de la mesure :

- Actions favorisant le développement d'une offre cyclotouristique attractive, s'articulant autour de l'**axe Véloroute « Vallée et Gorges de l'Aveyron »**, elle-même en lien avec la voie verte du canal des 2 mers: investissements dans des aires d'itinérance ; signalétique vélo ; mise à disposition de vélos électriques ; créations de boucles vélos en lien avec les producteurs et artisans locaux...
- Déployer une ou des plateformes d'éco-mobilité proposant différents services pour faciliter une mobilité quotidienne équitable et moins polluante (ex : conciergerie ; prêts de vélos..), permettant notamment d'accéder plus facilement aux services de base (soins, MSAP,...)
- Aménagement des réseaux de pistes cyclables en « site propre » et des cheminements doux, reliant notamment les centre-bourg aux extensions de ville (ex : cheminement doux pour accéder au lycée)
- Améliorer l'accessibilité et l'accueil des gares du territoire pour renforcer l'attractivité de l'offre en déplacement ferré présent sur le territoire.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

communes ; EPCI ; associations

- Critères de sélection des projets :

Avoir un impact positif sur les GES (Gaz à effet de serre).

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

Période 2018-2021

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de Km de cheminement doux réalisé
- Nombre de gare aménagée pour conforter leur attractivité
- Nombre de projets réalisés pour développer l'usage du vélo sur le territoire

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Lien avec le Plan d'actions LEADER Midi Quercy : Mesures 5

Schéma stratégique : Schéma Régional Véloroutes et voies vertes ; SCOT en cours d'élaboration sur la période 2018-2021/PCAET Pays Midi-Quercy

Défis Occitanie 2040 directement concernés : accueil/défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Doc de Travail

ANNEXE 2

LISTE INDICATIVE DES PROJETS QUI SERONT EXAMINES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ANNUELS DANS LE RESPECT DES DISPOSITIFS ET CRITERES D'INTERVENTION EN VIGUEUR DES PARTENAIRES COFINANCEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES SUR LA PERIODE 2018/2021

Projets	Obj. stratégique	Fiche Mes.	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
						PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021
AXE 1 – Renforcer l’habitabilité du territoire									
1- Elaboration du SCOT PMQ	1	1	PMQ	PETR PMQ	220 000	*	*	*	*
2- Inventaire patrimoine bâti	1	1	PMQ	PETR PMQ	150 000/an	*	*	*	*
3- Coopération œnotourisme inter GAL	1	1	82/46/31	ADT 82	200 000	*	*	*	
4- Ingénierie territoriale PMQ	1	1	PMQ	PETR PMQ	250 000/an	*	*	*	*
5- Renforcer la MSP de Montricoux	2	2	Montricoux	Commune de Montricoux	450 000		*	*	
6- Structuration Maison de santé à St-Antonin-NV	2	2	St-Antonin-NV	Commune de St-Antonin-NV	300 000		*	*	
7- Création d’une Maison de santé à Monclar de Q.	2	2	Monclar de Q.	Commune de Monclar de Q.	950 000		*	*	
8- Logements (7 logements) communaux au centre-bourg Montricoux	2	2	Montricoux	Commune de Montricoux	700 000		*	*	
9- Création d’un espace socio-culturel et sportif (Espace Padié) à Nègrepelisse	2	2	Nègrepelisse	Commune Nègrepelisse	1 800 000	*	*		
10- Création d’une Maison des associations mutualisée à Auty	2	2	Auty	Commune Auty	231 176	*	*		
11- Aménagement espaces publics au bourg de Cazals	2	2	Cazals	Commune de Cazals	275 000	*	*		
12- Prestation externe OPAH RU du PMQ (2018-2023)	2	3	PMQ	PETR PMQ	70 000/an	*	*	*	*
13- Etude Bourgs-Centres pour Caylus et St-Antonin-NV	2	3	Caylus et St-Antonin NV	CC QRGA	27 000	*			

14- Aménagement espaces publics à St-Antonin-NV : - Places des Moines, de la Mairie et Mazerac) à St-Antonin NV - Aménagement de rues pour dynamiser le centre-bourgs	2	3	St-Antonin-NV	Commune St-Antonin-NV	600 000	*	*	*	*
					1 250 000		*	*	*
15- Aménagement espaces publics (Place Notre Dame) à Caussade	2	3	Caussade	Commune de Caussade	2 231 420	*	*		
16- Aménagement du bourg de Monclar de Q.	2	3	Monclar de Q.	Commune de Monclar de Q.	500 000		*	*	
17- Création d'un pôle culturel intercommunal regroupant les services culturels en Quercy-Caussadais	2	3	Caussade	CC QC	3 000 000			*	

Projets	Obj. stratégique	Fiche Mes.	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet				
						PO 2018				
AXE 2 – Valoriser les ressources durables du territoire										
1- Valorisation de la découverte mondiale « Grotte de Bruniquel » aux Châteaux de Bruniquel	3	4	Bruniquel	A déterminer	11M€ à 33 M€		*	*	*	
2- Projet de valorisation de l'Abbaye de Beaulieu (accueil, aménagement d'un musée ..)	3	4	Ginals	Centre des MH	2 à 3 M€		*	*	*	
3- Structuration du Musée de St-Antonin-NV (Musée de France) - aménagement des réserves - création d'un nouveau lieu pour le Musée de St-Antonin-NV (acquisition et At)	3	4	St-Antonin-NV	Commune de St-Antonin-NV	220 000 A déterminer		*	*		*
4- Modernisation de l'accueil du public à la grotte du Bosc à St-Antonin-NV	3	4	St-Antonin-NV	Entreprise privée	300 000		*	*		
5- Aménagement d'un nouveau Office de Tourisme à Bruniquel	3	4	Bruniquel	CC QVA	500 000		*	*		
6- Création d'un hôtel (30 chb) à St-Antonin-NV	3	4	St-Antonin-NV	Investisseur privé	A chiffrer		*	*		
7- Modernisation hébergement de groupe (ancien VVF) à Caylus	3	4	Caylus	Entreprise privée	450 000		*	*		
8- Création d'un hébergement mixte et lieu de visite dans le Château classé de Cornusson à Caylus	3	4	Parisot	Entreprise privée	2 000 000		*	*		*
9- Création d'un centre d'hébergement de groupe à Laguépie	3	4	Laguépie	Association Citrus	700 000		*	*		
10- Aménagement d'un gîte de groupe (50 lits) à Saleth à St-Antonin-NV	3	4	St-Antonin-NV	Entreprise privée	680 000		*			
11- Création d'un centre de bien-être sur la commune de St-Antonin-NV	3	4	St-Antonin-NV	Investisseur privé et/ou EPCI QRGA	2 000 000			*		*

12- Etudes pour reconnaissance en Site Patrimoniale Remarquable - Communes CAYLUS et St-Antonin-NV - Communes de Bruniquel et Montricoux	3	4	Caylus ; St-Antonin NV Bruniquel ; Montricoux	Communes et/ou PETR	100 000 100 000		*	*	
13- Aménagement naturel du lac de Labarthe (ENS) en lien avec la Maison du Patrimoine (écomusée)	3	4	Caylus	Commune Caylus	500 000		*	*	
14- Création d'un pôle d'activités verticales (Via Ferrata ...) à St-Antonin-NV	3	4	St-Antonin-NV	Commune de St-Antonin-NV	264 100	*	*		
15- Créations d' Hôtels d'entreprises en QRGAs : - A St-Antonin-NV (Zone de Fontales) - A Verfeil/Seye (pour artisans)	3	5	St-Antonin-NV Verfeil/Seye	CC QRGAs	435 000 288 000	*	*		
16- Aménagement d'une zone d'activités d'intérêt régional avec ferroutage	3	5	Réalville	CC QC	1 150 000			*	
17- Accompagnement mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire du PMQ (ingénierie FEADER 16.2)	3	5	PMQ	PETR PMQ	58 400/an		*	*	*
18- Développement du projet de plateforme et légumerie de produits locaux à Réalville (investissement en matériel)	3	5	Réalville	Entreprise privée	300 000	*	*		

19- Elaboration du PCAET PMQ et pour EPCI	4	6	PMQ	PETR PMQ	75 000	*	*		
20-Réhabilitation thermique et accessibilité Mairie de St-Etienne de T.	4	6	St-Etienne de T.	Commune St-Etienne T.	607 000				
21- Réhabilitation thermique et accessibilité Salle des fêtes de : - Lacapelle Livron - St-Gorges - St-Vincent d'Autejac	4	6	Lacapelle Livron St-Gorges St-Vincent d'A.	Commune	278 130	*	*		
					154 290	*	*		
					318 156	*			
22- Réseaux de chaleur collectifs bois à : - Ecole de Monclar - Extension du réseau de Nègrepelisse - Cœur du bourg de Caylus	4	6	Monclar Nègrepelisse Caylus	Commune	150 00	*			
				Commune	1 300 000		*	*	
				Commune	A chiffrer			*	
23- Mise en conformité de la centrale hydroélectrique de Nègrepelisse (continuité écologique)	4	6	Nègrepelisse	Commune	753 690		*		
24- Création d'un réseau de cheminements doux en lien avec les lycées à Monteils (2 tranches)	4	7	Monteils	Commune	700 00	*	*	*	
25- Aménagement de la gare d'Albias pour favoriser multimodalité	4	7	Albias	Commune	200 000			*	*